

# Réalisation du schéma d'accueil en forêt domaniale de l'Aigoual

*Etat des lieux et premières propositions*



Mémoire de dominante d'approfondissement  
Gestion Forestière

*Photographie de couverture : Marilyne Fournier*

*Photographies du document : Marilyne Fournier*

Agroparistech  
Institut des Sciences et Industries  
du Vivant et de l'Environnement

Office National des Forêts

# Réalisation du schéma d'accueil en forêt domaniale de l'Aigoual

*Etat des lieux et premières propositions*

Mémoire de dominante d'approfondissement  
Gestion Forestière

Marilyne Fournier

Année 2013/2014



## RESUME

---

L'Office national des forêts, principal gestionnaire des forêts publiques en France, a décidé de se lancer dans une démarche d'excellence en labellisant des forêts domaniales dans lesquelles la gestion multifonctionnelle est exemplaire. Le label, intitulé « Forêt d'Exception » souligne les valeurs patrimoniales du site et la qualité des projets qui y sont mis en place. La forêt domaniale de l'Aigoual (30) est candidate à ce label, c'est pourquoi elle doit se doter d'un schéma d'accueil du public.

La première étape de réalisation de ce document est un état des lieux de la forêt : recueil des attentes des usagers, des gestionnaires et des différents acteurs du territoire en termes d'accueil du public, inventaire des équipements et de leurs états, enquête de fréquentation... De cette première phase découle une synthèse des enjeux sur la forêt, conduisant à l'élaboration de propositions permettant d'améliorer l'accueil du public sur la forêt.

Sur l'Aigoual, les acteurs attendent de l'Office national des forêts qu'il s'appuie sur ce qui existe déjà et qui doit être entretenu. Par ailleurs, l'offre forestière actuelle en termes d'accueil du public est satisfaisante mais mériterait d'être retravaillée pour être plus ludique et mieux valorisée. Un autre point important est que ce projet doit compléter ceux qui sont en cours sur le massif et non s'y superposer. Il est intéressant de noter que l'enjeu social de cette forêt ne rentre pas en conflit avec ceux de production et de protection, ce qui s'explique d'une part par la taille de la forêt et d'autre part par la sylviculture appliquée, qui est majoritairement irrégulière.

Afin de compléter ce travail, un schéma spatial et des scénarios d'accueil devront être définis. Ce schéma d'accueil du public viendra alimenter la révision d'aménagement forestier de la forêt et sera également complétée par une étude paysagère.

## ABSTRACT

---

The Office national des forêts, which is the main manager of the public forests in France, decided to launch into an approach of excellence by labeling national forests where the multifunctional management is exemplary. The label, entitled « Forest of Exception » underlines the patrimonial values of the site and the quality of the projects which are set up there. The Aigoual national forest (30) is a candidate for this label, that is why it has to be equipped with a Public Reception Scheme.

The first stage of this document realization is to establish the current situation of the forest : expectations of users, managers and local actors for the public welcoming, inventory of their state, attendance survey... From this first step ensues a synthesis of the stakes on the forest, leading to the elaboration of proposals allowing to improve the public welcoming in this forest.

On Aigoual, the actors expect from the Office national des forêts to lean on what already exists and what must stay unchanged. Besides, the current forest offer in terms of public welcoming is satisfying but it would deserve to be worked on again to become more playful and improved. Another important point is that this project has to complete those who are already ongoing on the forest and without overlapping. It is interesting to note that the social stake does not bring in conflict with production and protection. One reason is maybe the size of the forest and another one could be the forest management, which is mainly irregular.

To complete this work, a spatial plan and welcoming scenarios must be defined. This Public reception scheme will be added to the revision of forest arrangement and will be also completed by a landscaped study.

## REMERCIEMENTS

---

Je tiens en premier lieu à remercier mon maître de stage, Valère Marsaudon, pour m'avoir proposé de travailler sur ce projet dans une forêt qui mérite son surnom d'exception et pour son soutien et ses encouragements durant toute la durée du stage.

Mes remerciements vont aussi à tout le personnel de l'unité territoriale avec qui je partageais les bureaux, qui m'ont chaleureusement accueillie et intégrée et aux agents, qui ont pris le temps de me faire découvrir la forêt et de partager leur passion avec moi. Cela a été une vraie chance de pouvoir effectuer mon stage dans une ambiance aussi conviviale.

Je souhaite également dire un grand merci à tous les acteurs du territoire qui ont pris le temps de me recevoir et de répondre à mes questions. Leur gentillesse et leur patience ont contribué à faire de ce stage une expérience formidable.

Je tiens également à remercier mon professeur, Yves Ehrhart ainsi que toute l'équipe enseignante et pédagogique de Nancy qui nous forme à travailler dans un domaine qui nous passionne tous. Je voudrais également remercier tout particulièrement Isabelle Greiber pour le temps qu'elle consacre à tous les élèves afin que ceux-ci puissent s'épanouir durant leurs années de formation et au-delà.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements</b>	<b>1</b>
<b>Table des figures</b>	<b>5</b>
<b>Table des tableaux</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>1 Situation : une forêt très particulière</b>	<b>7</b>
1.1 Description du milieu naturel.....	7
1.1.1 Situation géographique.....	7
1.1.2 Essences.....	8
1.1.3 Géologie.....	9
1.1.4 Climat.....	9
1.1.5 Contexte humain.....	10
1.2 Un territoire aux patrimoines naturel et culturel reconnus.....	11
1.2.1 Parc national des Cévennes.....	11
1.2.2 Zonage.....	14
1.3 Rôle multifonctionnel.....	14
1.4 Une histoire remarquable.....	15
1.4.1 Un peu d'histoire.....	15
1.4.2 La "forêt ancienne".....	16
1.4.3 Reboisement.....	17
1.4.4 Gestion depuis les grands travaux.....	19
1.5 Un tourisme présent depuis longtemps.....	19
1.5.1 Les débuts : fin XIXème / début XXème.....	19
1.5.2 Le tourisme aujourd'hui.....	21
<b>2 Volonté de valoriser cette forêt grâce au label forêt d'exception</b>	<b>23</b>
2.1 Forêt d'Exception.....	23
2.1.1 Une démarche ONF nationale.....	23
2.1.2 La forêt domaniale de l'Aigoual comme forêt candidate.....	24
2.2 L'accueil du public dans les documents de gestion de l'ONF.....	25
2.2.1 Accueil du public et aménagements forestiers : considérations générales.....	25
2.2.2 Accueil du public dans les forêts à enjeu fort.....	26
2.3 Méthodologie générale de l'étude.....	28
<b>3 Etat des lieux</b>	<b>29</b>
3.1 Fréquentation.....	29
3.1.1 Quelques chiffres.....	29
3.1.2 Observation des offices de tourisme.....	30
3.1.3 Type de public.....	31
3.1.4 Nombre de visiteurs selon la saison.....	31
3.1.5 Ressenti des agents ONF.....	32
3.2 Comprendre le territoire et les gens qui y travaillent : entretiens.....	33
3.2.1 Démarche.....	33
3.2.2 Synthèse des résultats.....	34
3.3 Inventaire de terrain des polarités et des équipements d'accueil.....	40
3.3.1 Méthode.....	40
3.3.2 Résultats.....	42



3.3.3	Commentaires des agents ONF .....	44
<b>4</b>	<b>Synthèse des enjeux pour l'accueil du public</b>	<b>45</b>
<b>5</b>	<b>Propositions pour le schéma d'accueil</b>	<b>46</b>
5.1	Structurer l'offre d'accueil à l'échelle du massif.....	46
5.1.1	Réflexion spatiale .....	46
5.1.2	Offrir aux visiteurs une information cohérente et de qualité.....	46
5.1.3	Favoriser l'accès au massif et aux points d'interet.....	47
5.2	Moderniser l'offre.....	48
5.2.1	Développer le numérique .....	48
5.2.2	Réfléchir à une offre plus ludique .....	49
5.2.3	Montrer en quoi il s'agit d'une forêt exceptionnelle .....	50
5.2.4	Mener une réflexion sur l'accessibilité du massif aux personnes en situation de handicap.....	52
5.2.5	Réflexion site par site .....	52
5.3	Mieux valoriser les différents patrimoines du massif forestier .....	54
5.3.1	Valorisation des routes et points de vue .....	54
5.3.2	Offrir au public des sites de qualité .....	55
5.3.3	Faire la promotion de la forêt .....	56
5.3.4	Connaître la fréquentation sur le massif.....	56
5.4	Travailler ensemble.....	56
5.4.1	Mener une réflexion sur le bâti.....	56
5.4.2	S'insérer dans l'évènementiel du territoire.....	57
5.4.3	Renforcer la communication entre acteurs .....	57
5.4.4	Développer une collaboration avec les scolaires.....	58
<b>6</b>	<b>Exemple sur un site : Canayère</b>	<b>58</b>
6.1	Vision externe du site.....	59
6.2	Vision interne.....	60
6.3	Etat des équipements d'accueil .....	62
6.4	Réflexion sur l'interprétation .....	62
6.5	Projets sur le site .....	63
6.6	Propositions .....	63
<b>7</b>	<b>Difficultés rencontrées et limites de mon étude</b>	<b>64</b>
7.1	Taille du territoire .....	64
7.2	Temps pour les entretiens .....	64
7.3	Données incomplètes sur la fréquentation .....	65
7.4	Grand nombre d'acteurs.....	65
	<b>Conclusion</b>	<b>66</b>
	<b>Références bibliographiques</b>	<b>67</b>
	<b>Personnes contactées</b>	<b>69</b>
	<b>Listes des annexes</b>	<b>73</b>

## TABLE DES FIGURES

---

Figure 1 : Label Forêt d'exception - Carte de France.....	7
Figure 2 : Repères géographiques .....	8
Figure 3 : Carte géologique du territoire du Parc National des Cévennes (source : PNC).....	9
Figure 4 : Carte des communes et communautés de communes participant au projet « Forêt d'Exception » .....	11
Figure 5 : Carte postale représentant le Grand Hôtel .....	20
Figure 6 : Label « Forêt d'Exception » .....	23
Figure 7 : Localisation des différents triages .....	33
Figure 8 : Graphique représentant le nombre d'occurrence de chaque catégorie de points forts par type d'acteurs .....	38
Figure 9 : Table de pique-nique à Cazebonne, nécessitant un débroussaillage.....	43
Figure 10 : Différents types de panneaux d'interprétation à Saint Sauveur .....	44
Figure 11 ; Jeu de reconnaissance des arbres à l'arboretum de Saint Sauveur.....	50
Figure 12 : Vue du site de Canayère depuis la D47 .....	59
Figure 13 Arrivée à Canayère par le Col des Rhodes, petit sentier à gauche.....	60
Figure 14 : Prairie.....	61
Figure 15 : Panorama .....	61
Figure 16 : Panorama .....	61
Figure 17 : Départ actuel du sentier .....	62
Figure 18 : Milieu ouvert au départ du sentier .....	62

## TABLE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Etagement de la végétation sur la forêt domaniale de l'Aigoual (source : aménagés forestiers ONF).....	9
Tableau 2 : Etapes de réalisation d'un schéma d'accueil du public .....	27
Tableau 3 : Calendrier de stage .....	29
Tableau 4 : Répartition des acteurs .....	33
Tableau 5 : Nombre d'occurrence de chaque catégorie de points forts par type d'acteurs .....	37
Tableau 6 : Nombre d'occurrence de chaque catégorie de points faibles par type d'acteurs.....	39
Tableau 7 : Exemple de fiches pour la phase de terrain .....	41
Tableau 8 : Accès principaux à la forêt domaniale de l'Aigoual .....	42

# INTRODUCTION

---

Même si la forêt a toujours été présente en France, son exploitation intensive a mené à des déboisements très importants au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. On a alors constaté des dégâts importants dus à l'érosion des sols, comme de fortes inondations dans les vallées. Pour y remédier, des campagnes de plantation et des travaux de génie civil ont eu lieu dans de nombreuses zones de montagne en France suite aux lois de restauration des terrains en montagne promulguées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, ces forêts ont bien sûr gardé un rôle de protection des sols, mais elles remplissent aussi d'autres fonctions, comme la production de bois. Elles sont en effet des vecteurs économiques en milieu rural, puisqu'elles permettent le développement d'une filière bois et créent donc des emplois. Elles remplissent aussi un rôle de protection des écosystèmes forestiers, qui s'est accentué lors des dernières années. Bien que le tourisme existe en forêt depuis très longtemps, c'est surtout depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que la fonction sociale de la forêt s'est développée, avec la demande accrue des populations urbaines à accéder à plus d'espaces verts. Pour les massifs montagnards reboisés, l'accueil du public est aussi un moyen de faire vivre des territoires dont les autres activités économiques sont aujourd'hui en déclin.

L'Office national des forêts (ONF) est le principal gestionnaire des forêts publiques françaises. Afin que la forêt remplisse les différents rôles évoqués précédemment, l'établissement développe aujourd'hui une gestion durable des forêts, basée sur leur multifonctionnalité. Afin de mettre en valeur les massifs forestiers où celle-ci est particulièrement affirmée, l'ONF s'est lancé dans une démarche d'excellence consistant à labelliser des forêts sous le terme « Forêt d'Exception ». Celles-ci doivent pouvoir servir d'exemple en termes de gestion du patrimoine forestier. Cette action est menée en concertation avec les différents partenaires locaux de l'ONF sur le territoire.

Parmi les forêts candidates à ce label figure la forêt domaniale de l'Aigoual, située dans les Cévennes. Il s'agit d'une forêt issue des reboisements cités plus haut. Dans le cadre de la démarche « Forêt d'Exception », les différents acteurs ont souhaité mettre en place des actions visant à rénover l'accueil du public sur le massif. Parmi celles-ci, l'ONF a proposé l'élaboration d'un schéma d'accueil du public, qui est un outil national permettant à l'organisme de mieux intégrer les demandes sociétales dans sa gestion des forêts, et ce de façon cohérente sur tout le territoire. Il s'agit pour ceci de réaliser un état des lieux permettant à la fois d'identifier les demandes des différents acteurs du tourisme, des gestionnaires et des usagers mais aussi de dresser un inventaire des équipements d'accueil et de leur état afin de mettre en place des actions avec les différents partenaires permettant d'améliorer l'accueil du public en forêt et de mieux en tenir compte dans la gestion future. C'est sur ce sujet que l'ONF m'a prise en stage. Le but de mon étude était d'établir cet état des lieux afin de proposer une synthèse des enjeux pour l'accueil du public sur la forêt et d'en déduire des propositions afin de répondre au mieux aux attentes identifiées lors de la première phase de travail.

Ce rapport s'organise en cinq parties. La première consiste en une présentation de la forêt et de son histoire, incluant l'évolution du tourisme sur l'Aigoual. Par la suite, la deuxième partie présente la démarche « Forêt d'Exception », dans le cadre de laquelle le schéma d'accueil du public s'insère. La troisième partie présente l'état des lieux de l'accueil du public sur la forêt domaniale, c'est-à-dire une synthèse des données sur la fréquentation, des éléments tirés des entretiens avec les différents acteurs et les résultats de la phase de terrain. Il en découle une quatrième partie qui est la synthèse des enjeux pour l'accueil du public sur la forêt domaniale de l'Aigoual. Cet état des lieux m'a permis de faire différentes propositions pour le schéma d'accueil du public, qui sont exposées dans une cinquième partie. Un exemple d'application au site de Canayère est ensuite proposé en sixième partie. Enfin, la septième et dernière partie traite des difficultés rencontrées lors de mon étude et des améliorations à y apporter.

# 1 SITUATION : UNE FORÊT TRÈS PARTICULIÈRE

## 1.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

### 1.1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Figure 1 : Label Forêt d'exception - Carte de France

La forêt domaniale de l'Aigoual se situe dans les Cévennes, dans la région Languedoc-Roussillon, sur les deux départements que sont le Gard (30) et la Lozère (48). Elle fait partie des Cévennes, chaîne montagneuse appartenant au Massif Central. Sa superficie est de 16115 hectares, répartis comme suit : 11443 hectares pour le Gard et 4672 hectares pour la Lozère. Elle appartient au massif de l'Aigoual, qui s'étend lui sur plus de 50000 ha.

Celui-ci est limité :

- A l'est par la haute vallée de l'Hérault et les vallées cévenoles (Gardon de St Jean, vallée Borgne)
- Au sud par la vallée de l'Arre et le causse de Campestre
- A l'ouest par les causses Noir et Bégon
- Au nord par le causse Méjean

Les principales entités géographiques sont présentées sur la figure 2.





Étages	Altitudes (m)		Végétation
	Versant froid	Versant chaud	
Étage mésoméditerranéen	< 500 m	< 600 m	Chêne et Châtaignier
Étage collinéen et supraméditerranéen	500-800	600-900	Chêne (sessile, pubescent, vert), châtaignier
Étage montagnard inférieur et moyen	800-1250	900-1350	Hêtraies acidiphiles
Étage montagnard supérieur	1250-1500	1350-1550	Hêtraies-sapinières
Étage subalpin	crêtes sommitales granitiques		

Tableau 1 : Etagement de la végétation sur la forêt domaniale de l'Aigoual (source : aménagés forestiers ONF)

Les conditions locales (réserve en eau, expositions...) conduisent cependant à une imbrication étroite de ces étages sur certaines zones.

### 1.1.3 GÉOLOGIE

Il existe principalement trois types de roches sur le massif, qui sont le granite, le schiste et le calcaire. Le Mont Aigoual et le Lingas, qui reposent sur du granit, sont entourés d'assises schisteuses. Celles-ci forment notamment des serres et valats et on les retrouve donc dans les vallées cévenoles. Les Causses, à l'ouest du massif, sont quant à eux constitués de calcaire, avec une avancée jusqu'à Camprieu et Canayère. Une carte géologique est présentée en figure 3.

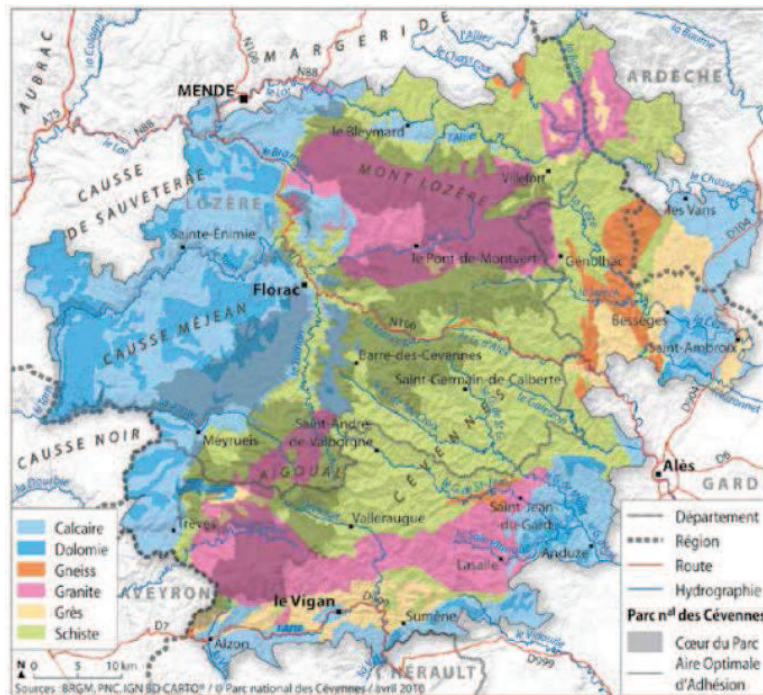


Figure 3 : Carte géologique du territoire du Parc National des Cévennes (source : PNC)

### 1.1.4 CLIMAT

Le climat qui règne sur l'Aigoual est lui aussi très particulier. Sur le reste du massif, on remarque une grande diversité de climat selon les secteurs. Ce dernier se situe en effet à la limite des influences atlantiques et méditerranéennes. Le massif constitue également la première barrière montagneuse que rencontrent les vents chauds méditerranéens, ce qui lui donne un rôle de condensateur.

Il s'agit par ailleurs du mont le plus arrosé de France : il y tombe en moyenne un peu plus de 2 mètres de pluie par an et il est déjà arrivé qu'il reçoive autant de précipitations en une journée que Paris en une année ! Ce phénomène est si impressionnant en automne lors des orages qu'il porte le nom d'épisode cévenol. De plus, les conditions extrêmes qui règnent au sommet font de l'observatoire un lieu de test pour les matériaux et matériels destinés à des conditions extrêmes, comme par exemple les anémomètres de Terre Adélie. Les rafales de vent au sommet atteignent en effet jusqu'à 180 voire 200 km/h, avec des records enregistrés à plus de 300 km/h. On recense en moyenne sur le Mont Aigoual 241 jours de brouillard par an, 170 jours de pluie, 144 jours de gel et 265 jours de vent fort, c'est-à-dire supérieur à 16 m/s. (source Météo France).

Les peuplements forestiers des hautes Cévennes subissent l'influence de deux vents dominants : le vent du Nord, sec, qui souffle en hiver et en été et qui renforce l'évapotranspiration et le risque incendie et le vent du sud, surnommé « le marin », plus humide venant de Méditerranée, qui provoque de fortes pluies en automne et des neiges lourdes en hiver (KAZANDJIAN, 1991).

### 1.1.5 CONTEXTE HUMAIN

On trouve deux communautés de communes sur le massif côté gardois.

La Communauté de Communes du Pays Viganais comporte des communes plus basses, voire dans les vallées. Les 22 communes qui la composent sont Alzon, Arphy, Arre, Arrigas, Aulas, Aumessas, Avèze, Bez-et-Esparon, Blandas, Bréau-et-Salagosse, Campestre-et-Luc, Le Vigan, Mandagout, Mars, Molières-Cavaillac, Montdardier, Pommiers, Rogues-Madières, Roquedur, Saint Bresson, Saint Laurent-le-Minier et Vissec. Cela représente en tout 10 551 habitants.

La Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires, qui regroupe les communes les plus en altitude. Elle est constituée de 16 communes : Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, Saint-Sauveur-Camprieu, Trèves (canton de Trèves, orientées vers les Grands Causses), Notre-Dame de la Rouvière, Saint-André de Majencoules, Valleraugue (canton de Valleraugue, dans la vallée de l'Hérault), L'Estréchure, Les Plantiers, Peyrolles, Saint-André de Valborgne, Saumane (canton de Saint-André de Valborgne), Lasalle et Soudorgues (canton de Lasalle). Cela représente en tout 5745 habitants.

On trouve une communauté de communes côté lozérien, qui est celle de la Vallée de la Jonte. Elle regroupe les communes que sont Hures-la-Parade, Saint-Pierre-des-Tripiers, Le Rozier, Fraissinet de Fourques, Gatuzières et Meyrueis. Cela rassemble environ 1600 habitants pour 40 000 hectares. Deux autres communes participent au projet en Lozère : Bassurels et les Rousses. Elles appartiennent à deux communautés de communes différentes.

La figure 4 replace ces communes dans un contexte géographique.



## Carte des communes et communautés de communes participant au projet "Forêt d'Exception"

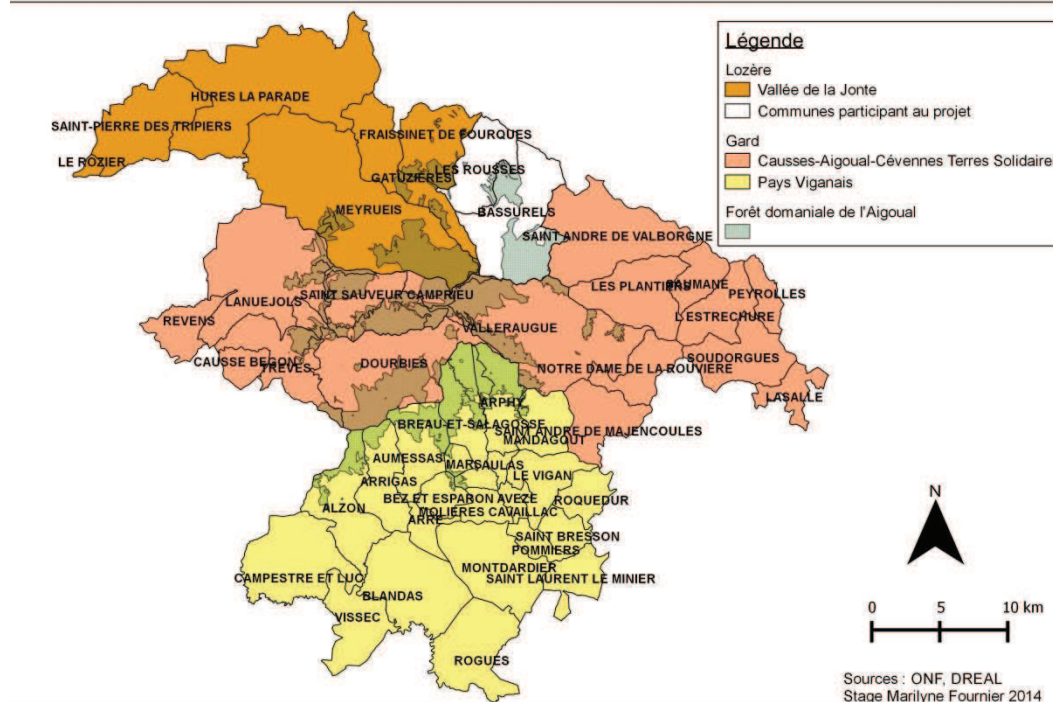


Figure 4 : Carte des communes et communautés de communes participant au projet « Forêt d'Exception »

Au sein de l'ONF, la gestion est partagée entre deux agences territoriales et deux unités territoriales : l'unité territoriale Aigoual pour le côté gardois (agence interdépartementale Hérault-Gard) et l'unité territoriale Cévennes pour le côté lozérien (agence départementale de Lozère).

## 1.2 UN TERRITOIRE AUX PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL RECONNUS

### 1.2.1 PARC NATIONAL DES CÉVENNES

#### 1.2.1.1 Le Parc, son territoire, ses grandes caractéristiques

Une autre particularité de la forêt domaniale de l'Aigoual réside dans le fait qu'elle est située sur le territoire du Parc national des Cévennes. Celui-ci a été créé le 2 septembre 1970 (BASSET, 2010) afin d'étudier, de faire connaître et de mieux protéger les richesses naturelles et culturelles de la région (POUPARDIN, NOUGAREDE, LARRERE, 1987). Il s'étend sur les trois départements que sont la Lozère, le Gard et l'Ardèche.

Le parc est constitué de deux zones :

- le cœur, qui représente une zone centrale de 937 km<sup>2</sup>. Sur les 55 communes qui s'y trouvent, 38 ont adhéré à la charte.
- la zone d'adhésion, qui entoure la précédente. Sa superficie est de 1847 km<sup>2</sup>, sur lesquelles se trouvent 110 communes adhérentes.

Cela représente donc une superficie totale de 2784 km<sup>2</sup>, sur laquelle se trouvent 127 communes dont 110 ont adhéré au Parc.



C'est le plus forestier des Parcs Nationaux métropolitains puisqu'il est en est couvert à 70%.

Il se distingue des autres parcs nationaux français par deux particularités : c'est le seul qui est situé en moyenne montagne et il est également l'unique parc habité (64000 habitants permanents). Contrairement aux autres parcs, il est aussi exploité en son cœur.

### **1.2.1.2 Textes réglementaires vis-à-vis de la gestion forestière**

Etre située en cœur de parc national implique des dispositions particulières concernant la gestion forestière, décrites dans l'article 17 du décret du 29 décembre 2009. On y trouve notamment les activités autorisées et soumises à autorisation. Les aménagements forestiers doivent par exemple être approuvés par le directeur du Parc. On trouve également mention des dispositions particulières relatives à la présence d'un parc national dans l'article L331-3 du Code de l'Environnement, modifié par la loi du 14 juin 2006.

*I. – Les activités forestières existantes à la date de création du parc et régulièrement exercées sont autorisées.*

*II. – Sont toutefois soumis à autorisation du directeur, dans les conditions définies par la charte, le cas échéant dans le cadre d'un document de gestion agréé, approuvé ou arrêté en application du code forestier :*

*1 Le défrichement ;*

*2 Les opérations de débroussaillage, sauf lorsqu'elles sont constitutives d'un entretien normal ou imposées par le code forestier ;*

*3 Les coupes de bois ayant un impact visuel notable ou préjudiciables à la conservation d'une espèce végétale ou animale présentant des qualités remarquables ;*

*4 La création et l'élargissement de pistes ou routes forestières ;*

*5 Les aménagements destinés à l'accueil du public en forêt ;*

*6 La plantation et le semis d'espèces forestières sur des espaces non couverts par la forêt ;*

*7 Les pâturages sous couvert forestier.*

*S'il y a lieu, l'autorisation peut être accordée dans le cadre d'un programme annuel ou pluriannuel précisant ses modalités de mise en oeuvre.*

### **Article 17, décret du 29/12/2009**

*Lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'agriculture, à la sylviculture, à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise en valeur de la mer figurant sur une liste fixée par le décret prévu à l'article L. 331-7 sont soumis pour avis à l'établissement public du parc national en tant qu'ils s'appliquent aux espaces inclus dans le parc national.*

*Dans le coeur d'un parc national, ils doivent être compatibles ou rendus compatibles, dans un délai de trois ans à compter de l'approbation de la charte s'ils sont antérieurs à celle-ci, avec les objectifs de protection définis par cette dernière pour ces espaces.*

## **Article L331-3, Code de l'Environnement**

### **1.2.1.3 La charte**

Le Parc est doté d'une charte (PNC, 2013), approuvée par le décret du 08/11/2013 (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 2013), dans laquelle est défini un projet de territoire. Tous les éléments suivants en sont tirés.

Huit axes stratégiques ont été définis, dont deux concernent directement mon stage :

- Valoriser la forêt

Le Parc et ses partenaires souhaitent mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois, en diffusant des techniques sylvicoles efficaces et peu perturbantes pour les milieux, en soutenant la filière de transformation et en encourageant la certification forestière. Ils souhaitent également développer une gestion respectueuse de l'environnement et des paysages, capables de rendre les forêts plus accueillantes et d'augmenter leur caractère naturel. Enfin, il est aussi prévu d'étudier les impacts du changement climatique sur les forêts et d'en tirer les stratégies conséquentes.

- Dynamiser le tourisme

Le but est de créer une destination « Parc National » basée sur un tourisme durable. Le Parc et ses différents partenaires ont pour objectif de développer le concept d'écotourisme en mettant en œuvre des pratiques exemplaires. L'offre est basée sur la découverte du territoire, avec toutes ses richesses naturelles mais aussi culturelles. Les activités proposées sont donc majoritairement des activités de pleine nature, permettant de découvrir le territoire sans l'altérer. La promotion commerciale se fait également sur la quiétude des lieux, l'accessibilité à tous et la qualité de l'offre éco-touristique. La signalétique soignée et la marque « Parc National des Cévennes » renforcent cette image positive.

Les autres axes stratégiques sont : faire vivre la culture, protéger la nature, le patrimoine et les paysages, gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques, vivre et habiter sur ce territoire, favoriser l'agriculture et soutenir une chasse gestionnaire

### **1.2.1.4 Reconnaissances mondiales**

En 1985, le Parc devient réserve mondiale de biosphère dans le cadre du programme intergouvernemental de recherche sur l'Homme et la Biosphère, lancé en 1971 par l'UNESCO.

Le 28 juin 2011, le territoire des Causses et Cévennes est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie des « paysages culturels et évolutifs vivants » au titre de l'agropastoralisme méditerranéen.

En effet, l'activité agro-pastorale est présente dans la région depuis trois millénaires. Elle a ainsi façonné les paysages des Causses et des Cévennes. Il est important de noter qu'il s'agit donc de paysages qui n'existent pas sans la main de l'homme et qui doivent être entretenus afin de perdurer. On observait en effet une progression de 6% de la surface boisée entre le début des années 1980 et le début des années 1990 sur les Hautes Cévennes. (CRPF Languedoc-Roussillon, 2001). L'évolution naturelle de ces paysages les conduisant à régresser fortement au profit des forêts, le Parc national des Cévennes et l'Office national des forêts œuvrent ensemble afin de les maintenir.

Il s'agit également d'un thème important à développer pour l'accueil du public, ce à quoi travaille beaucoup le Parc. On trouve également des informations au Musée Cévenol, avec des visites guidées thématiques sur l'agro-pastoralisme.

Il est intéressant de noter que le célèbre spéléologue Edouard-Alfred Martel avait déjà suggéré en 1913 de protéger les grands paysages des causses et des Cévennes.

### 1.2.2 ZONAGE

Il existe sur ce territoire plusieurs zonages participant à la protection de la nature.

- Zonages d'inventaire : ZNIEFF I et II.
- Zonages de protection : zone cœur du PNC, réserves biologiques (Brèze, Marquaires, Hort de Dieu, Peyrebesse), sites classés et sites inscrits, arrêté du directeur du PNC concernant l'Aigle royal et l'écrevisse autochtone, zones de quiétude pour les rapaces.
- Zonages de gestion : sites Natura 2000, réseau d'îlots de sénescence, zones laissées en libre évolution.

La zone de protection Natura 2000 couvre sur le massif de l'Aigoual 10 550 ha sur les hautes terres. 85% de cet espace est forestier. Cependant, ce sont les espaces ouverts qui offrent le plus d'intérêt écologique (FESQUET, 2007). Il y a un site Natura 2000 (ZSC) au titre de la directive Habitats Faune Flore appelé "massif de l'Aigoual et du Lingas", mais également deux autres (ZPS) au titre de la directive Oiseaux, appelés "les Cévennes" et "Gorges de la Dourbie et Causses avoisinantes".

Les cartes de tous ces périmètres de protection sont disponibles dans les annexes 1 à 3.

## 1.3 RÔLE MULTIFONCTIONNEL

La forêt domaniale de l'Aigoual fait l'objet d'une gestion multifonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle remplit les trois fonctions principales que sont la production de bois, la protection de la biodiversité et l'accueil du public. Celles-ci ont été abordées dans deux articles parus dans la revue *Causses et Cévennes* dont sont tirés les éléments ci-dessous. Les deux premiers paragraphes font référence à l'article de Valère MARSAUDON (2013) tandis que le troisième fait référence à celui de Jean SEON (2013). Le dernier s'appuie sur les deux articles.

La forêt domaniale de l'Aigoual joue un rôle socio-économique important puisque la production de bois se situe entre 35 et 40 000 m<sup>3</sup> par an. L'essence majoritaire est le hêtre, principalement destiné au bois de chauffage, tandis que les différents sapins et l'épicéa donnent plutôt des bois destinés à la

fabrication de palettes, de planches de coffrage et de charpente. Les pins (sylvestre, noir, laricio, à crochets) représentent eux aussi une petite part de l'exploitation. Les sous-produits résineux servent notamment à la fabrication de pâte à papier. Cependant, plusieurs difficultés rendent la valorisation du bois dans la région relativement faible, bien que la structuration de la filière bois-énergie et les aides publiques associées aient permis de nouveaux débouchés.

Le rôle social de cette forêt est également très important, puisqu'il s'agit en effet d'un endroit très fréquenté. De nombreuses activités de pleine nature sont proposées à toute saison et le patrimoine culturel et naturel est conséquent. La vue du sommet de l'Aigoual est réputée parmi les plus belles de France et l'observatoire météorologique reçoit chaque année plusieurs milliers de visiteurs. La chasse, la pêche et la cueillette de champignons sont également très présentes. Par ailleurs, l'Office national des forêts a travaillé avec différents partenaires à développer l'accueil du public sur la forêt en aménageant de nombreuses aires de pique-nique, des sentiers de découverte et en restaurant d'anciens abris. Il entretient également les différents arboreta présents sur le massif, dont l'Hort de Dieu qui est très connu des amateurs de botanique.

Enfin, cette forêt présente aujourd'hui une biodiversité animale et végétale très riche. Au fur et à mesure des années, la forêt a progressé sur la zone, provoquant une fermeture des milieux. Cela a eu un impact sur la faune et la flore, puisque les espèces liées aux milieux ouverts ont régressé tandis que celles liées aux milieux plus forestiers ont augmenté (SEON, 2013). Parmi les insectes observés sur le massif, on peut citer certaines espèces de coléoptères saproxyliques remarquables comme la Rosalie des Alpes et le Pique-Prune. La présence de ceux-ci a été permise par la présence de zones forestières en libre évolution (ou quasiment). Deux papillons sont suivis sur l'Aigoual : l'Apollon et le semi-Apollon. Concernant les oiseaux, on assiste notamment au retour de l'Aigle Royal puisqu'un couple niche actuellement en zone cœur depuis dix ans, tandis que deux nouveaux couples se sont maintenant établis en zone d'adhésion du Parc national des Cévennes et que quatre autres se maintiennent en périphérie (SEON, 2013). Le Pic noir est également présent sur le massif, avec une densité très importante (8 couples/10km<sup>2</sup>) (SEON, 2013). Les loges qu'il creuse dans les arbres ont permis à une quarantaine d'autres espèces forestières de s'installer dans cette forêt, dont la Chouette de Tengmalm. En 2012, 42 mâles chanteurs ont été entendus sur l'ensemble du massif (SEON, 2013). On assiste également à un retour des Ongulés puisqu'aujourd'hui, le Sanglier, le Cerf, le Mouflon et le Chevreuil sont présents sur le massif, en quantités telles qu'ils sont tous chassés en zone cœur. Enfin, le Castor et la Loutre ont également été observés, cette dernière étant présente sur l'ensemble du réseau hydrographique du massif.

Des actions sont menées afin de favoriser cette biodiversité. Parmi elles, la création de Réserves Biologiques Intégrales, de zones en libre évolution et d'un réseau d'îlots de sénescence. Au total, 30% de la forêt domaniale est laissée en évolution naturelle (MARSAUDON, 2013). Trois chantiers ont également été réalisés par l'ONF sur des financements Natura 2000 : deux afin de restaurer des tourbières et un en faveur de l'Apollon. La sylviculture mise en œuvre favorise l'installation et le maintien de cette biodiversité remarquable.

## **1.4 UNE HISTOIRE REMARQUABLE**

### **1.4.1 UN PEU D'HISTOIRE**

Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, le protestantisme apparaît dans les Cévennes, où il s'implante de façon importante. Or, en 1685, le roi Louis XIV décide de révoquer l'Edit de Nantes, interdisant par là le culte protestant en France. Les pratiquants sont alors arrêtés, condamnés et persécutés. De nombreux

protestants trouvent alors refuge dans les Cévennes, terre isolée, où ils pratiquent clandestinement leur foi. En 1702, des insurgés menés par Abraham Mazel attaque la maison de l'abbé du Chayla de afin de libérer des prisonniers. Cet événement marque alors le début de la guerre des Camisards, nom donné aux paysans et artisans protestants qui ont combattu pour leur liberté religieuse. Ce mot vient de la chemise blanche (camiso en occitan) que ceux-ci portaient en signe de reconnaissance. De 1702 à 1704, les quelques 2500 à 3000 camisards présents dans les Cévennes tinrent en respect les 25 000 à 30000 soldats royaux. Ils étaient avantagés par leur connaissance des montagnes et le soutien que leur apportait les habitants locaux. Des combats sporadiques ont lieu jusqu'en 1710 en en 1711 le dernier chef camisard est exécuté. Il faudra attendre 1787 pour que le roi Louis XVI signe l'Edit de Versailles, mettant fin aux persécutions et 1789 pour la liberté de culte.

Les Cévennes serviront plus tard de refuge aux résistants, lors de la Seconde Guerre Mondiale. Le Maquis Aigoual-Cévennes, né de la fusion des maquis de Lasalle et d'Ardaillès, est basé dans le secteur du Mont Aigoual et de l'Espérou. Ce site présentait en effet non seulement un avantage stratégique, mais aussi logistique car les routes d'accès étaient faciles à surveiller. De plus, il permettait de pouvoir réceptionner des parachutes et donc de s'approvisionner en armes. La forêt permettait également aux résistants de pouvoir se cacher en cas d'attaque. Enfin, les populations locales étaient favorables aux maquisards et les aidaient à se ravitailler. Les maquisards de l'Aigoual participeront à plusieurs opérations de sabotage et participeront aux combats pour la libération du Gard.

#### **1.4.2 LA "FORÊT ANCIENNE"**

Les apports de la palynologie ont montré l'évolution suivante de la végétation depuis 10000 ans (MARSAUDON, 2013) :

- Bouleaux et pins sylvestres il y a 10000 ans
- Une majorité de chênes de 5000 à 3000 avant notre ère
- Hêtres très majoritaires, et sapins, de l'an 1000 av JC jusqu'au XVIIIe siècle

A ce sujet, le Parc National des Cévennes a réalisé une étude sur les forêts anciennes. Leur but était de comparer les cortèges floristiques de celles-ci avec ceux des forêts récentes (SEON, 2013). Ils se sont pour ceci appuyés sur les cartes d'état-major et ont défini les zones qui étaient boisées ou non depuis 1850. Alors que les forêts anciennes sont majoritairement peuplées de feuillus, les forêts récentes sont plutôt peuplées de résineux (SEON, 2013). Ils ont également déterminés sur 237 espèces végétales lesquelles étaient significativement plus présentes en forêts anciennes (19) qu'en forêts récentes (32) (SEON, 2013). Il existe aujourd'hui plusieurs suivis afin d'observer l'évolution de quelques espèces remarquables. (SEON 2013).

L'historique du massif sur la période 1860-1914 a bénéficié des travaux de FESQUET (2007) et de KHANNE (2007), dont sont tirés les éléments des parties suivantes.

### 1.4.3 REBOISEMENT

#### 1.4.3.1 *Déboisement du massif*

Jusqu'au XVIIIème siècle, la forêt était bien présente sur le massif de l'Aigoual. Elle cohabitait avec des zones de pâturage pour les ovins, activité présente depuis l'Age de Fer dans cette région. Cependant, après la Révolution française, l'exploitation intensive des forêts pour alimenter les verreries, forges et fonderies a conduit à un déboisement massif de celle-ci. De plus, suite à la maladie des vers à soie et l'encre du châtaignier en 1845, la seule ressource qui restait aux cévenols était l'élevage ovin et la pression sur la forêt s'est encore accentuée. Les écobuages parfois mal contrôlés ont participé aussi à la régression de la forêt. En 1850, on ne trouvait plus que 2200 hectares de bois sur le territoire de l'actuelle forêt domaniale dont 1350 hectares sur le versant lozérien. Le hêtre, fortement dégradé, en constituait alors 2060 hectares (FRANCES, 1985).

En 1860, dans son programme de la paix, Napoléon III promulgue la première loi pour le reboisement des terrains en montagne. Les forestiers de l'Aigoual commencent alors à l'appliquer sur le massif. En effet, lors des fortes précipitations ayant lieu dans la région, les pluies dévalant les pentes érodées de l'Aigoual entraînent des inondations très importantes, notamment dans la ville de Valleraugue. L'Aigoual nécessite donc plus que jamais d'être reboisé.

Des travaux de génie civil permettent de faciliter cette action. Entre 1863 et 1889, les forestiers mettent en place 10 956 barrages sur l'Aigoual. Il s'agissait en fait de seuils de pierre, souvent placés dans le lit des ravins, dont le but était à la fois de retenir les chutes de pierre et de diminuer la vitesse d'écoulement des eaux lors des orages. Des fascines, fagots de branchages liés entre eux, ont également été posées afin de lutter contre l'érosion des rives des cours d'eau ou l'écoulement de terre. Ainsi, 17 910 m courant de fascinage ont été mis en place. Des murs ont également été construits durant cette période et des chemins ouverts.

#### 1.4.3.2 *Arrivée de Georges Fabre*

C'est dans ce contexte qu'arrive Georges Fabre, alors garde général des Eaux et Forêts. Ce forestier, originaire de Lozère, a étudié à Polytechnique puis à l'école forestière de Nancy et est sorti major de sa promotion en 1868. Il décide alors de se rendre en Lozère, où il arrive en 1869, afin d'entreprendre le reboisement de l'Aigoual. Pour cela, il effectue de nombreux voyages dans le monde afin d'observer la végétation capable de pousser sous des conditions climatiques similaires à celles du massif. Il se rend en Norvège, dans le Caucase, en Algérie, dans les Balkans...

Lorsque les travaux commencent, il se heurte à la protestation des locaux, notamment des bergers qui ne souhaitent pas perdre leurs pâturages. De plus, afin d'acquérir les terrains nécessaires, les forestiers ont recours à des expropriations. Des actes de malveillance ont alors lieu, comme l'arrachage de plants, des incendies... Cependant, Georges Fabre ne souhaite pas faire disparaître l'agropastoralisme, il cherche au contraire à faire vivre les territoires ruraux, c'est pourquoi il laisse les meilleures terres de pâturage des vallées aux bergers tandis qu'il achète massivement ailleurs. Les acquisitions et les reboisements ont en effet généralement concernés des terrains situés au-dessus de 800 à 1000m (FRANCES, 1985). Il doit aussi composer avec la baisse des crédits alloués au reboisement et les gardes des Eaux et Forêts envoyés en première ligne lors de la guerre avec les Prussiens en 1870.

#### 1.4.3.3 *Preuve du "risque réel" de l'érosion des pentes de l'Aigoual*

En 1875, la République est mise en place suite à la chute de Napoléon III et une nouvelle loi sur le reboisement est promulguée : les forestiers ne peuvent intervenir que sur des terrains présentant au niveau de la dégradation du sol des dangers "nés et actuels". Georges Fabre a alors une idée géniale : il prélève des sédiments dans les gorges de la Dourbie, dans le lit du Tarnon, affluent de la Garonne et enfin des sédiments qui obstruent régulièrement le port de Bordeaux. Il parvient ensuite à démontrer que ((ceux-ci sont les mêmes)) et que l'érosion de l'Aigoual lors des fortes pluies cévenoles est responsable d'une partie de l'ensablement du port de Bordeaux. 600000 m<sup>3</sup> de sable se déposent ainsi chaque année



dans le lit de la Garonne ! Il s'agit donc bien d'un risque réel et Georges Fabre reçoit des fonds de Paris pour continuer son projet de reboisement.

#### ***1.4.3.4 Plantation***

Un des points forts de son action a été d'engager la population locale pour cette tâche. Ainsi, les gens à qui on avait supprimé pâturage et troupeaux se voyaient offrir une alternative de travail. Pour les autres, c'était également une occasion d'avoir un salaire. Hommes, femmes et enfants se sont alors rendus sur l'Aigoual afin de replanter la forêt. Pour qu'ils puissent s'approvisionner en plants, une pépinière centrale a été construite dans le hameau de Saint Sauveur les Pourcils et des pépinières volantes ont été installées à proximité des maisons forestières.

Les anciens taillis ruinés de hêtre sont eux laissés au repos, en attendant de pouvoir y pratiquer des éclaircies et ainsi les orienter vers des futaies sur souche.

#### ***1.4.3.5 Construction de l'observatoire***

Mais Georges Fabre ne s'arrête pas là. Afin de mieux comprendre le climat qui règne sur l'Aigoual et prévenir les futures inondations, il supervise la construction d'un observatoire météorologique au sommet de l'Aigoual, encore en service aujourd'hui. Celui-ci ne se construit pas sans peine puisque les conditions extrêmes qui règnent au sommet de l'Aigoual ne permettent des fois aux ouvriers de ne travailler que deux mois par an ! L'entrepreneur fait faillite et choisit alors d'exercer en tant que simple ouvrier pour se refaire. Il faudra sept ans pour que l'observatoire voie enfin le jour en août 1894. Georges Fabre voit ainsi son projet réalisé mais il est mal vu par ses supérieurs car il coûte cher.

#### ***1.4.3.6 Arrivée de Charles Flahault et reboisement de l'Hort de Dieu***

Par la suite, le forestier n'arrive pas à reboiser le versant sud de son observatoire, où se trouve notamment l'Hort de Dieu. Trois tentatives ont déjà échoué et on dit que même le diable n'arrive pas à reboiser, c'est pourquoi en 1902 il confie cette mission à son ami Charles Flahault, un botaniste remarquable exerçant alors à la Faculté des Sciences de Montpellier. Celui travaille avec Georges Fabre depuis 1887. Il sera à l'origine de l'arboretum de l'Hort de Dieu, original du fait qu'on y trouve maintenant des plantes venant de tous les continents. Il y travaillera jusqu'en 1914.

#### ***1.4.3.7 Fin du reboisement pour Georges Fabre***

Georges Fabre est relevé de ses fonctions en 1908. Un monument est érigé en son hommage par la population locale, en bordure de la forêt car l'Administration leur a interdit de le construire à l'intérieur du massif. Georges Fabre sera plus tard l'objet d'une réhabilitation posthume par l'Administration des Eaux et Forêts.

#### ***1.4.3.8 Bilan***

Georges Fabre aura travaillé 33 ans sur le massif (1875-1908). Au total, plus de 7000 hectares ont été reboisés sur le massif de l'Aigoual. 60 millions de plants et 26 tonnes de graines de résineux ont été utilisées. D'autre part, 8,2 millions de plants et 13 tonnes de graines de feuillus ont été introduits dans les seuls périmètres de la Dourbie et de l'Hérault. Une dizaine d'arboretum ont vus le jour. La principale essence plantée au sommet a été le pin à crochet, capable de pousser sur les sols aussi dégradés de l'Aigoual. Cette espèce permet de préparer le terrain pour l'arrivée d'essences pionnières. Les autres essences plantées ont été : le pin sylvestre, le pin noir d'Autriche, le pin laricio, l'épicéa, le sapin et le mélèze.

Le but de Fabre était aussi de passer d'une économie agricole à une économie forestière, et donc pour cela de transformer les agriculteurs en forestiers. Le reboisement devait constituer une grosse part de l'économie du massif et favoriser le maintien des populations en montagne.

Aujourd'hui, la situation s'est en quelque sorte inversée puisque le Parc national des Cévennes lutte pour le maintien des milieux ouverts, mis à mal par la progression de la forêt sur le massif. Les moutons ont donc aujourd'hui un rôle important à tenir.

#### **1.4.4 GESTION DEPUIS LES GRANDS TRAVAUX**

Ces éléments sont tirés d'un article écrit par R. Frances en 1985 pour la revue Forêt méditerranéenne intitulé La forêt domaniale de l'Aigoual.

En 1925, c'est le Conservateur Max Nègre qui se trouve affecté à l'Aigoual. Les peuplements issus du reboisement sont maintenant âgés de 20 à 60 ans et il devient nécessaire d'y intervenir, c'est pourquoi des aménagements sont élaborés sous les conseils de ce forestier. Dans le Gard, 7400 hectares sont alors divisés en cinquante séries de 100 à 180 ha, soumises aux mêmes règles de culture, c'est-à-dire les coupes jardinatoires. L'objectif de chacune d'entre elles est le même : obtenir une futaie mélangée de hêtres et de sapins, voire d'épicéas.

Ces aménagements permettent d'amorcer la mise en production de la forêt. Le réseau de pistes et de sentiers est également amélioré afin de pouvoir servir au mieux. Les résultats obtenus sont très inégaux selon le type de peuplements. En 1985, M Frances insiste sur l'importance du renouvellement de la forêt. Il distingue 3 types de peuplements sur l'Aigoual : les hêtraies et les peuplements mélangés, qu'il souhaite laisser se renouveler naturellement avec parfois l'aide de trouée et les pineraies qu'il préconise de remplacer par des plantations de résineux, notamment le sapin.

Afin de faciliter ces actions, un nouveau projet d'aménagement voit le jour après avoir été approuvé par le Ministre de l'agriculture en 1972. La quasi-totalité de la surface de la forêt domaniale est alors divisée en 18 séries, correspondant à des peuplements de même composition, soumis aux mêmes contraintes de renouvellement, justiciables des mêmes délais et visant un même objectif (production ou protection).

Comme on le verra par la suite, la forêt domaniale de l'Aigoual sera ensuite seulement divisée en six séries pour le côté gardois. Une révision de leurs aménagements est en cours afin de n'en former plus qu'une. Il existe également une série en Lozère.

### **1.5 UN TOURISME PRÉSENT DEPUIS LONGTEMPS**

#### **1.5.1 LES DÉBUTS : FIN XIXÈME / DÉBUT XXÈME**

Parmi les premières publications mêlant Cévennes et tourisme, on peut citer l'ouvrage de Robert Louis Stevenson, « Voyage avec un âne dans les Cévennes », publié en 1879, ainsi que deux articles publiés par le Club Alpin racontant les expériences de voyageurs dans les Gorges du Tarn et à Montpellier-le-Vieux, respectivement en 1879 et quelques années plus tard.



Dès 1884, Georges Fabre, présentant la progression du tourisme dans la région et voyant l'intérêt pour l'économie du pays de lier développement forestier et développement touristique, se lie avec le Club Alpin Français, à qui il fait visiter certains chantiers de reboisement le 1er juin de cette même année (FESQUET, 2007).

Une autre personnalité très importante qui a contribué à faire connaître les Cévennes se trouve être le célèbre spéléologue Edouard-Alfred Martel. Celui-ci décrit le paysage de la région et son exploitation possible dans une série d'ouvrages publiés entre 1890 et 1936. A titre indicatif, il s'agit de Les Cévennes et la région des Causses (1890), les Abîmes (1894), La France ignorée (1923) et les Causses majeurs (1936). Il souhaite assister à un développement économique des Cévennes grâce au tourisme et a pour cela l'idée de créer une association dans ce but (BASSET, 2010).

C'est ainsi, qu'en 1894, le pasteur Paul Arnal crée le Club Cévenol, qui a pour objectif de faire connaître les Cévennes et donc d'y développer le tourisme. Son action passe notamment par la promotion de sorties spéléologiques et d'excursions, l'inventaire des richesses et curiosités régionales et la facilitation du développement des infrastructures routières et hôtelières (BASSET, 2010) Un de ses moyens pour y parvenir est la mise en place d'un bulletin du Club Cévenol, appelé par la suite Causses et Cévennes, toujours publié. Georges Fabre en devient membre et les invite à l'observatoire de l'Aigoual en 1896. Ce club prendra par la suite plusieurs fois le parti du reboisement à travers son journal (FESQUET, 2007)

En 1902, Georges Fabre milite pour la construction d'un hôtel, dont l'architecte recevra l'autorisation de construire en 1907. C'est un tel succès qu'en 1912, une demande de terrain plat est adressée aux Eaux et Forêts afin de construire un tennis (FESQUET, 2007).



Figure 5 : Carte postale représentant le Grand Hôtel

En 1907, le Guide du Gard conseille à ses lecteurs d'aller visiter les reboisements de Miquel et de la Dauphine (FESQUET, 2007).

En 1908, c'est au Touring Club de s'intéresser à l'Aigoual avec l'installation d'une table d'orientation au sommet de l'Aigoual afin de mettre en valeur le panorama (FESQUET, 2010)

En 1914 et 1920, les sociétés de transport demandent l'autorisation d'emprunter les routes forestières avec des autocars (accès à l'hôtel et à l'observatoire). (FESQUET, 2010)

On assiste dès 1910 aux premiers essais de ski mais il faut attendre l'année 1924 pour qu'un véritable club se crée. Par la suite, une station de ski est créée à l'Espérou par des particuliers de l'Association Sportive de l'Aigoual. Après le rachat des actifs de l'association par la commune de Valleraugue, elle est ensuite transférée à Prat Peyrot, où elle fonctionne encore actuellement (FESQUET, 2007).

## **1.5.2 LE TOURISME AUJOURD'HUI**

### **1.5.2.1 *Situation générale***

Jusqu'à la fin des années 1990, le tourisme a pris de plus en plus d'importance. On observe depuis une stagnation (PNC, 2012).

Aujourd'hui, il est une base importante du développement local puisqu'il fait vivre un grand nombre de professionnels du secteur, ainsi que les commerçants et artisans. La forêt joue en cela un rôle important puisqu'elle constitue pour les agglomérations proches une occasion de se retrouver dans un espace naturel public.

Dans les années 1980, 245 emplois permanents étaient générés par le bois et le tourisme. En 1985, Roger FRANCES écrit que la forêt domaniale de l'Aigoual offre 1 emploi annuel pour 50 hectares (production de bois et tourisme). Pour le tourisme, il s'agit de 6 emplois pour 1000 ha, soit 92 emplois pour les 15600 ha étudiés. Il exprime également l'idée que « le renouveau de l'activité humaine a très étroitement suivi la remontée biologique remarquable qu'a constituée la reforestation du massif de l'Aigoual »

Il s'agit également d'un haut lieu de fréquentation touristique, notamment grâce à l'observatoire météorologique basé au sommet de l'Aigoual. On y observe toute l'année des activités : en hiver, le public peut skier à la station de Prat Peyrot, au printemps et en été, l'Aigoual offre plus de 400 kilomètres de chemins de randonnée et en automne, la cueillette de champignons attire un nombre impressionnant de gens.

### **1.5.2.2 *Les acteurs du tourisme***

- Structures d'hébergement et de restauration

Il existe sur l'Aigoual plusieurs restaurants et hébergements, situés principalement dans les villages de l'Espérou, Saint Sauveur-Camprieu, Dourbies et Trèves pour le côté gardois. Du côté lozérien, la ville de Meyrueis possède de nombreux restaurants et une capacité d'hébergement importante.

On peut lire dans Elements d'état des lieux pour l'élaboration de la charte (PNC, 2012) que sur le territoire entier du Parc, 156 500 lits ont été recensés en 1999. Les hébergements se répartissaient entre les résidences secondaires (65%) et les campings (25%). Par rapport au reste de la région Languedoc-Roussillon, cette proportion pour le camping est assez élevée. De plus, il s'agit d'une clientèle de loisirs, à la recherche de vacances à la montagne, qui ne s'orientent donc pas vers des hôtes de catégorie supérieure et qui privilégient les campings, gîtes et chambres d'hôtes. L'hôtellerie de plein air représente environ 40000 lits. Enfin, le Parc et ses partenaires cherchent à développer une image de tourisme vert, avec notamment l'accueil à la ferme qui est assez populaire.

- Offices du tourisme

Il existait trois offices de tourisme sur le secteur : Cévennes Méditerranée, Cévennes Méridionales et Mont Aigoual Causses. Ceux-ci ont décidé de mutualiser leurs moyens et de former un seul office de tourisme inter-communautaire, chargé de la promotion de la destination « Sud Cévennes ». On peut s'y rendre dans les communes du Vigan, de Ganges, de Sumène, de Valleraugue. Sur le massif, on trouve aussi un point d'accueil à la Maison du Pays du Col de la Serreyrède, qui représente un point stratégique et qui est très fréquenté. On trouve aussi un office de tourisme à Meyrueis.

- Conseils généraux (notamment réseau balades et sports de nature)

Parmi les acteurs du tourisme, on trouve aussi les conseils généraux. Il s'agit ici du Conseil Général du Gard et du Conseil Général de la Lozère. Ces derniers comportent notamment des services dédiés à la coordination du territoire et au réseau balades et sports de nature. Le Comité Départemental Olympique et Sportif travaille également sur cette problématique.

- Communautés de communes

Comme présenté précédemment, il existe sur la forêt domaniale trois communautés de communes, qui sont celles du Pays Viganais, de la Vallée de la Jonte et Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires. Cette dernière porte actuellement le projet Pôle Nature, qui est à l'origine une réponse à un appel à projet de la DATAR Massif Central, dont le but était de développer les activités quatre saisons des stations de ski de moyenne montagne. Dans le cadre de ce projet, plusieurs sentiers pédestres de découverte vont être créés ou améliorés, dont un sentier sur le thème du mouflon. Un observatoire doit être créé afin de pouvoir les observer. Il est aussi prévu de fermer une des routes d'accès à l'observatoire afin de la transformer en voie douce. Il est aussi prévu de développer des parcours VTT, ski de fond et raquettes. Par ailleurs, de nouvelles activités comme le geocaching et la course d'orientation vont également être mises en place sur le massif. Actuellement, un bureau d'études vient de présenter le résultat de son travail sur les itinéraires pour les différentes activités. La première tranche de travaux est prévue pour 2014-2015. Les différents acteurs qui participent à ce projet ont dans l'idée de lui donner une suite, appelée Destination Aigoual.

- ONF

Dans les années 1990, l'ONF décide de mettre en place un Schéma d'aménagement touristique de l'Aigoual dans le but d'ouvrir la forêt domaniale de l'Aigoual au public. Il est bien sûr réalisé en étroite concertation avec les partenaires locaux. Celui-ci se décompose en cinq tranches de travaux touristiques, s'étalant de 1990 à 1999.

Les principaux travaux ont été les suivants :

- création de sentiers de découverte : Sentier des morts, Lac des Pises, Canayère, Fontfretge, Sentier de la Hêtraie, Col de la Broue

- aménagement et entretiens de ceux existants
- Pour les aires de pique-nique : création de 18 aires vertes d'accueil, mise en place de 10 tables-bancs, remplacement d'équipements dégradés
- réfection de 7 abris : la Serreyrède, Faujon, Gloriette, route d'Hombre, Belfau, Ginestous et Saint Sauveur
- mise en valeur des arboreta
- restauration du chalet de l'Hort de Dieu
- restauration de l'ancienne pisciculture de Saint Sauveur
- impression de dépliants touristiques

## 2 VOLONTÉ DE VALORISER CETTE FORÊT GRÂCE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION

---

### 2.1 FORÊT D'EXCEPTION

#### 2.1.1 UNE DÉMARCHE ONF NATIONALE

##### 2.1.1.1 Définition

La forêt domaniale de l'Aigoual est engagée dans la démarche Forêt d'Exception. La définition établie par l'ONF est la suivante :



*"Le label Forêt d'Exception distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées." (ONF, 2014)*

Figure 6 : Label « Forêt d'Exception »

Les forêts sélectionnées doivent réunir les caractéristiques suivantes (ONF, 2012):

- Elles doivent être dotées d'un patrimoine historique important, notamment en ce qui concerne les relations entre l'Homme et la forêt au fil des siècles.
- Elles doivent faire l'objet d'une gestion multifonctionnelle affirmée, répondant aux enjeux de production, de protection et d'accueil du public.
- Elles doivent présenter une dynamique locale forte.
- Elles doivent faire l'objet d'une volonté d'innovation.

Ce label ne constitue pas un statut de protection et il n'en découle donc pas de réglementation supplémentaire. Il est par contre lié à une charte (Annexe 4).

### **2.1.1.2 Objectifs**

L'ONF a sélectionné des forêts représentatives du patrimoine forestier domanial et de la diversité de situations locales en termes de :

- type de territoire (rural, périurbain, touristique)
- région biogéographique
- type de peuplement dominant
- autres particularités (RTM, patrimoine historique / culturel / naturel, pastoralisme, protection dunaire, etc.)

Actuellement, 18 forêts sont candidates à ce label et deux, celles de Fontainebleau et de Verdun, ont déjà été labellisées.

Ces forêts ont pour vocation de servir d'exemple, également de lieu d'expérimentation, en matière de gestion multifonctionnelle, durable et concertée. Elles doivent également être intégrées à leur territoire et servir de leviers du développement économique local. Par ailleurs, la démarche Forêt d'Exception permettra également à l'ONF de mobiliser des fonds supplémentaires.

Rénover l'accueil du public est également un enjeu important de cette démarche. L'article 4 de la charte nationale Forêt d'Exception y est d'ailleurs consacré :

« La « Forêt d'Exception » veut apporter une réponse adaptée et durable aux attentes et demandes de la société vis à vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement... »

### **2.1.1.3 Etapes de la démarche**

- Constitution d'un comité de pilotage
- Animation d'ateliers thématiques
- Elaboration et signature d'un protocole d'accord (orientations stratégiques)
- Elaboration d'un contrat de projet, constitué notamment de fiches actions et de plans de financement
- Evaluation du contrat de projet et des premières réalisations.
- Labellisation
- Mise en œuvre des autres volets du contrat de projet.

## **2.1.2 LA FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL COMME FORÊT CANDIDATE**

La réunion de lancement pour la forêt de l'Aigoual a eu lieu le jeudi 6 juin 2013. Il s'agissait alors pour l'ONF de présenter la démarche Forêt d'Exception aux différents acteurs du territoire, de discuter avec eux des thématiques à développer sur l'Aigoual et de constituer le comité de pilotage du projet.

Deux ateliers thématiques ont ensuite eu lieu le 6 novembre 2013, à savoir :

- connaissance et préservation des patrimoines
- forêt de l'Aigoual et activités économiques

Les discussions qui ont eu lieu ont permis de préciser les thématiques de travail.

Le chef de projet a ensuite rédigé un projet de protocole d'accord, reprenant les différents axes de travail évoqués en réunions, et les regroupant en 4 grandes orientations stratégiques :

- Rassembler, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines de l'Aigoual, à l'échelle de l'ensemble du massif.
- Développer l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle du massif de l'Aigoual.
- Rénover l'accueil et la découverte en forêt, par le développement d'une offre diversifiée, cohérente, de qualité, innovante, destinée à tous les publics.
- Mener le projet Aigoual, Forêt d'Exception en partenariat avec les acteurs du territoire, en veillant à une bonne articulation et un bon équilibre avec les autres démarches territoriales.

Ce projet a été discuté en réunion le 18 avril 2014 avant sa validation définitive. La signature du protocole d'accord a eu lieu le 4 juin 2014 par les membres du comité restreint Aigoual Forêt d'Exception. Ce document est disponible en annexe 5.

Dans le cadre de l'orientation 3, l'ONF a décidé de doter la forêt domaniale de l'Aigoual d'un schéma d'accueil du public, cohérent sur le territoire, en association avec tous les acteurs concernés. Le texte du protocole d'accord décline l'orientation 3 ainsi :

- Réaliser un état des lieux actualisé de l'accueil du public en forêt (offre d'accueil et pratique des publics), et plus largement sur le territoire.
- Identifier les représentations et perceptions du public sur la gestion forestière.
- Améliorer la valorisation, l'aménagement et l'entretien des sites liés à l'histoire du reboisement du massif.
- Enrichir, mettre en réseau et entretenir durablement les sites d'accueil du public (en particulier les sites de découverte et d'interprétation).
- Travailler les messages et les vecteurs de communication sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (protection des sols, biodiversité et diversité des paysages forestiers, rôle économique et social de la forêt, métiers de la forêt, équilibre entre forêt et autres milieux), à destination de tous les publics, former les acteurs du tourisme sur ces sujets, et collaborer avec le monde de l'éducation.
- Réfléchir à la mise en valeur du patrimoine bâti de l'ONF par les acteurs du territoire en vue d'améliorer l'accueil du public sur le massif.

Les points 1,2 et 4 concernent directement le schéma d'accueil.

## **2.2 L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES DOCUMENTS DE GESTION DE L'ONF**

### **2.2.1 ACCUEIL DU PUBLIC ET AMÉNAGEMENTS FORESTIERS : CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

En France, 70% de la population se rend en forêt au moins une fois par an. Cela représente environ 500 millions de visites par an pour les forêts gérées par l'ONF. Celui-ci a donc à la fois une mission d'éducation de ce public à l'environnement et de protection de la forêt contre les effets de la



fréquentation. L'importance de la fonction d'accueil du public en forêt est rappelée par le Code Forestier dans sa partie législative au travers des articles suivants :

« Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique. »

#### **Article L1 (Livre préliminaire : Principes fondamentaux de la politique forestière)**

« [...] Dans les forêts soumises à une forte fréquentation du public, la préservation et l'amélioration du cadre de vie des populations sont prioritaires, dans le respect des objectifs de la gestion durable. »

#### **Article L 133-1 (Livre Ier : Régime forestier, Titre III : Forêts et terrains à boiser du domaine de l'Etat, Chapitre III : Aménagement et assiette des coupes)**

« Dans les forêts relevant du régime forestier et en particulier dans celles appartenant au domaine privé de l'Etat et gérées par l'Office national des forêts en application de l'article L. 121-2, l'ouverture des forêts au public doit être recherchée le plus largement possible. Celle-ci implique des mesures permettant la protection des forêts et des milieux naturels, notamment pour garantir la conservation des sites les plus fragiles ainsi que des mesures nécessaires à la sécurité du public.

Dans les espaces boisés et forestiers ouverts au public, le document d'aménagement arrêté dans les conditions prévues aux articles L. 133-1 ou L. 143-1 intègre les objectifs d'accueil du public. [...] »

#### **Article L380-1 (Livre III : Conservation et police des bois et forêts en général, Titre VIII : Accueil du public en forêt)**

Ainsi, on retrouve les actions liées à cette fonction dans les aménagements forestiers de l'Aigoual. En tout, sept aménagements régissent la gestion de cette forêt. En effet, depuis les années 1990, la forêt est divisée en six divisions géographiques pour le côté gardois :

- Georges Fabre, dont le plus récent va de la période 2005-2019
- les Pins, dont le plus récent va de la période 1997-2016
- le Suquet, dont le plus récent va de la période 1995-2014
- Lingas-Cazebonne, dont le plus récent va de la période 2009-2023
- Lingas-Saint Guiral, dont le plus récent va de la période 2011-2030
- Montals, dont le plus récent va de la période 2006-2020

Actuellement, l'ONF travaille à la révision d'aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual, c'est-à-dire à la fusion de tous ces documents en un seul, régissant tout le côté gardois.

La partie lozérienne de la forêt n'est concernée que par un seul aménagement, valable sur la période 2010-2024.

Dans ces aménagements, la partie accueil du public est plus ou moins bien développée selon le niveau de fréquentation et l'auteur. En général, on trouve un bilan de la fréquentation et des activités pratiquées sur la division géographique, une liste des richesses naturelles et culturelles que l'on peut y rencontrer et une description du paysage. On trouve également les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'accueil du public et les préconisations lors des travaux sylvicoles pour le paysage. Chaque aménagement comporte en général une ou plusieurs cartes liées à l'accueil du public, dont une faisant l'inventaire des équipements existants.

### **2.2.2 ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES FORETS À ENJEU FORT**

Cette fonction de la forêt est aussi décrite dans le contrat d'objectifs et de performance établi entre l'Etat et l'ONF, et signé également pour la première fois par la Fédération Nationale des Communes Forestières pour la période 2012-2016. Dans la première partie du document (Poursuivre une

gestion durable et multifonctionnelle des forêts domaniales), il y est rappelé qu'il faut accueillir le public et mettre en valeur les fonctions sociales des forêts.

« L'ONF mettra en œuvre une politique différenciée d'accueil du public, en fonction des enjeux locaux et de l'évolution des attentes de la société. Les forêts périurbaines, les forêts situées à proximité de stations touristiques et les « Forêts d'Exception » représentent 50 % des forêts domaniales. La politique d'accueil du public spécifique pour ces forêts doit néanmoins être conciliée avec les autres fonctions de la gestion durable (production de bois et environnement) ».

La suite du document évoque la nécessité d'une gestion multifonctionnelle et l'attention à porter à la dimension paysagère des forêts lors des interventions sylvicoles. Il est aussi évoqué l'aspect important de la gestion concertée avec les différents acteurs et notamment les collectivités, à travers l'élaboration de schémas d'accueil du public.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'établissement a mis en place une démarche aboutissant à la rédaction d'un document appelé Schéma d'accueil du public (SAP). D'après GERNIGON (2011), le SAP est « une démarche concertée d'aménagement d'un espace forestier pour accueillir les publics. Elle est menée à l'échelle d'un territoire. Basée sur un diagnostic de l'espace forestier et de ses composantes locales, elle formule une stratégie d'accueil à l'échelle de la forêt considérée et de ses sites. »

Il doit respecter les cinq grands principes pour l'accueil du public définis par l'ONF, qui sont la gestion durable des espaces, l'accessibilité au plus grand nombre, le respect de l'esprit des lieux, la sécurité du public dans les espaces aménagés pour l'accueil et la gouvernance de l'accueil du public en forêt. Ce dernier point signifie que le projet doit être mené avec l'ensemble des acteurs du territoire, qui doivent être impliqués tout au long de la démarche, aussi bien au niveau de la réflexion pour l'élaboration du SAP, que du montage des actions, du financement de celles-ci et de leurs suivis. Il est par ailleurs complémentaire de l'aménagement et sa mise en œuvre se fait en général sur 5 ou 10 ans.

Outre la définition et les grands principes cités précédemment, on trouve dans la Méthode schéma d'accueil du public en forêt (GERNIGON, 2011) une description très complète de ce qu'est l'accueil du public en forêt pour l'ONF et une méthode détaillée pour élaborer un SAP, à l'usage des personnels ONF chargés de le mettre en place.

Préalable	0 Avis d'opportunité et faisabilité du schéma
Diagnostic	1 Etat des lieux
	2 Synthèse des enjeux
Stratégie	3 Formulation globale du schéma d'accueil
	4 Définition et montage des projets d'accueil par site
Réalisation	5 Mise en place des projets
	6 Suivi et évaluation

Tableau 2 : Etapes de réalisation d'un schéma d'accueil du public



Les différentes étapes de réalisation d'un schéma d'accueil du public sont présentées dans le tableau 2. Celles de 1 à 6 se font en concertation avec les autres acteurs du territoire. Le comité de pilotage doit se réunir à la fin des étapes 2 et 3 afin de valider le travail accompli puis au long des étapes de réalisation afin de suivre et d'évaluer les projets en cours.

## 2.3 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

L'avis d'opportunité ayant été acquis par les discussions relatives à la démarche Forêt d'Exception, le but de mon stage était de réaliser l'état des lieux et la synthèse des enjeux, puis de commencer à réfléchir à la formulation globale du schéma d'accueil. Enfin, un site d'étude particulier a été choisi au cours du stage afin d'y mener à terme la réflexion sur les actions (étape 4).

Après une première phase de découverte du territoire à travers une étude bibliographique et des tournées sur le terrain, il était nécessaire de recueillir les attentes locales des élus, des usagers et des gestionnaires en les interrogeant, ce qui permettait également de mieux comprendre le contexte dans lequel les actions du SAP devaient s'insérer (partie III. 2). Il s'agissait aussi d'identifier les sites, polarités et paysages présents sur le massif et ce qui fait leurs particularités, ainsi que les équipements disponibles pour le public et leur état. Cette phase de terrain et de récupération des données en interne et auprès des partenaires est traitée dans la partie III. 3. Par ailleurs, un bilan concernant la fréquentation de la forêt en termes de types de publics, de pratiques réalisées, de conflits d'usage, d'impacts et de satisfaction des usagers en forêt a été réalisé à travers les études déjà existantes et le ressenti des acteurs de terrain. La durée de stage n'était en effet pas suffisante pour réaliser une enquête auprès des visiteurs. Enfin, les contraintes de gestion doivent être identifiées lors de cette phase. Cela permet d'aboutir à une synthèse des enjeux (partie IV).

La formulation du schéma d'accueil du public se fait ensuite en plusieurs points (partie V). Un schéma spatial, présentant les sites d'accueil à traiter, les actions à y effectuer et leur mise en réseau éventuelle, est réalisé. Pour chacun des sites, un zonage est proposé : entrée de forêt, espace d'accueil, zone de découverte et cœur de forêt. Un exemple est donné dans la suite du document (partie VI). Un plan de circulation sur le massif peut compléter la réflexion. Ensuite, un point concernant la stratégie paysagère est attendu. Enfin, des scénarios d'accueil sont proposés. Il s'agit par exemple de décrire les thèmes à aborder sur un site, les supports pour y parvenir, le type d'accueil qu'on peut y trouver (panneaux, animateur), la signalétique mise en place...

Dans le cadre de mon étude, il m'a été proposé d'assister au séminaire des chefs de projet de Forêt d'Exception. Cela a été l'occasion de rencontrer Mme Granet, chargée de mission accueil du public et patrimoine historique et culturel au niveau national et Mme Gernigon, également référente nationale en ce qui concerne les schémas d'accueil du public, qui nous ont toutes deux fait part de leurs conseils. Une autre rencontre en interne a aussi eu lieu avec le bureau d'étude de l'ONF en début de stage, afin de m'aider à établir un calendrier de stage et un guide d'entretiens.

Les données récoltées et les propositions d'action alimenteront l'aménagement forestier en révision en ce qui concerne la partie accueil du public. Des échanges ont donc eu lieu en interne avec l'aménagiste afin de mettre en place un protocole de terrain qui lui soit utile. Le schéma d'accueil du public sera aussi alimenté par une étude paysagère menée en parallèle par le bureau d'études de l'ONF dans le cadre de la révision de l'aménagement. Trois rencontres avec le paysagiste chargé de cette étude

ont eu lieu. Celles-ci ont permis de discuter de nos méthodologies et de les adapter afin qu'elles se complètent et qu'aucune action ne soit redondante. De plus, celles-ci m'ont permis d'acquérir quelques notions d'analyse paysagère afin d'enrichir mon étude. Enfin, des discussions sur les propositions d'action ont eu lieu, ce qui était très intéressant du fait que M. Chelles possède une expérience en interprétation forestière. Réciproquement, ces rencontres lui ont permis d'avoir un premier aperçu de la forêt et des problématiques en jeu, ainsi que de rencontrer certains acteurs comme la paysagiste du Parc National des Cévennes, qui nous a ensuite fourni certaines données dont nous avons besoin.

Le calendrier de stage était le suivant :





Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Bibliographie et découverte du massif	Entretiens avec les différents acteurs	Inventaire de terrain	Elaboration des propositions		Rédaction du futur schéma d'accueil	
			 Présentation de l'état des lieux	 Groupes de travail	 Envoi de l'état des lieux finalisé et des premières propositions d'action	 Restitution et validation

Tableau 3 : Calendrier de stage

## 3 ETAT DES LIEUX

### 3.1 FRÉQUENTATION

#### 3.1.1 QUELQUES CHIFFRES

##### 3.1.1.1 Sites

Le site le plus fréquenté sur le massif est le Mont Aigoual. A elle seule, l'exposition météo reçoit en moyenne 79 000 personnes par an (moyenne entre 2006 et 2013). En 1994, on estimait à environ 180 000 le nombre de personnes qui passaient au sommet de mi-juin à fin septembre chaque année (SEON, 1994).

Toutefois, sur le territoire du Parc, il est loin d'être le site le plus fréquenté. La bamboueraie d'Anduze, le petit train des Cévennes, l'Aven Armand et la Grotte de la Cocalière sont les quatre premiers sites en termes de fréquentation, avec un taux de visite d'environ 300 000 pour la bamboueraie (PNC, 2012).

La fréquentation des arboreta est quant à elle de l'ordre de milliers de visiteurs par an. Le Parc estime qu'il distribue entre 6000 (Aire de Côte, Lac des Pises) et 8000 (Roquedols, Saint Sauveur) exemplaires de plaquettes par sentier.

Par ailleurs, la Maison du Bois à Camprieu reçoit environ 3000 visiteurs/an (Communauté de Communes de l'Aigoual, 2011).

### 3.1.1.2 Chemins

L'office de tourisme de Meyrueis estime à 1500 passages/an la fréquentation sur le chemin de Saint Guilhem.

Les éco-compteurs placés sur le GR du Devois et le GR de la Broue nous donnent aussi quelques résultats (source : Eco-visio).

Entre juin 2010 et septembre 2014, 5656 passages ont été relevés sur le GR du Devois. Cependant, il manque les relevés de juillet à octobre 2011. On peut donc retenir le nombre de passages des années 2012 à 2013, qui était respectivement de 1928 (1059 dans un sens et 869 dans l'autre) et 1857 (1078 dans un sens et 779 dans l'autre).

Pour l'éco-compteur de la Broue, le cumul sur la période est de 7440 mais on observe aussi un manque de relevés entre juillet et octobre 2011. Les chiffres pour l'année 2012 sont de 2612 passages, dont 1635 dans un sens et 977 dans l'autre. Ceux de 2013 sont de 2297, dont 1469 dans un sens et 828 dans l'autre.

En semaine, le plus grand nombre de passages pour ces deux sentiers a lieu vers 11h alors que la fréquentation est plus diffuse le week-end. Le jour le plus fréquenté pour ces deux sentiers est le dimanche.

Concernant les manifestations, le festival Nature organisé par le Parc draine chaque année des milliers de gens.

### 3.1.2 OBSERVATION DES OFFICES DE TOURISME

Les chiffres des offices de tourisme sont aussi intéressants à étudier, bien que les visiteurs qui y passent ne se rendent pas forcément en forêt ensuite. Les ordres de grandeur suivants pour l'année 2013 sont issus du Rapport d'activités 2013 de l'office de tourisme de Meyrueis.

- 4000 visiteurs à Saint André de Valborgne
- 4000 visiteurs à la Lasalle
- 17000 visiteurs à Valleraugue
- 11000 visiteurs à Ganges
- 60000 visiteurs à Meyrueis

L'office de tourisme du Vigan reçoit entre 11000 et 14 000 visiteurs par an tandis que celui du col de la Serreyrède reçoit en moyenne 21000 visiteurs/an.

Les mois les plus fréquentés sont Juillet et Août, la fréquentation lors de ce dernier étant nettement supérieure à celle du premier.

Concernant le Gard, beaucoup de visiteurs proviennent des bassins de proximité : 41% des touristes français au compteur de l'office de tourisme du Vigan en Juillet-Août 2013 venaient de Languedoc-Roussillon. Les agglomérations de Nîmes, de Montpellier voire même de Marseille fournissent un certain nombre de visiteurs. Il est aussi intéressant de noter qu'une partie importante de cette population revient régulièrement, notamment celles possédant des résidences secondaires. Les autres touristes viennent principalement des régions d'Ile de France, de Rhône Alpes, de PACA et de Midi-Pyrénées (données de l'office de tourisme du Vigan).

Concernant la Lozère, on trouve dans le Rapport d'activités 2013 de l'office de tourisme de Meyrueis que la première région en termes d'origine des touristes est Rhône Alpes, suivie par l'Ile de France et le Languedoc-Roussillon. On obtient ensuite en proportions presque égales PACA, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées.

Les touristes étrangers représentent un pourcentage assez faible sur le territoire avec une majorité de Belges, Allemands, Hollandais et Anglo-saxons.

Les offices de tourisme et le Parc National des Cévennes Les touristes recherchent des activités et des hébergements peu chers, soit un bon rapport qualité/prix. Plusieurs acteurs parlent de clientèle plus exigeante au budget plus restreint.

Une baisse régulière de la fréquentation a été observée depuis 2002 (entre 0,5 et 2% par an selon les périodes d'après les comités départementaux du tourisme).

### **3.1.3 TYPE DE PUBLIC**

Lors de l'étude prospective à 10 ans du massif de l'Aigoual (Communauté de Communes de l'Aigoual, 2011), différents types de clientèle ont été identifiés. Celles acquises sont les Curieux, les Sportifs et les Familles tandis que les Groupes structurés, les Groupes d'amis et les Spécialistes ne sont encore que partiellement acquis. Pour chaque type, les tendances générales, le comportement, les attentes, les pratiques, la provenance ainsi que l'âge, la saison et la cible ont été définis.

Par ailleurs, les offices de tourisme estiment qu'il s'agit principalement d'une clientèle familiale en haute saison, puis de jeunes retraités en avant et après saison. Le Parc a d'ailleurs observé que l'âge moyen des marcheurs sur le GR du Chemin de Stevenson est de 53 ans. Les grands adolescents et les jeunes adultes ne constituent qu'une faible part des touristes. C'est d'ailleurs pour plusieurs acteurs une clientèle à acquérir.

Concernant leur profession, l'office de tourisme de Meyrueis estime qu'il s'agit surtout de cadres moyens, voire de cadres moyens supérieurs.

Le Parc estime que la moyenne de fréquentation d'un gîte sur son territoire est de 12 semaines/an. Certains montent sans souci à 19, voire 24-28 semaines/an.

### **3.1.4 NOMBRE DE VISITEURS SELON LA SAISON**

Dans la Première tentative de quantification de la fréquentation touristique annuelle du massif de l'Aigoual (SEON, 1999), les résultats de compteurs routiers sur la période 1997-1998 sont présentés. Ceux-ci étaient placés sur les quatre axes principaux du massif : RD 18 (route de Florac, au niveau de Cabrillac), RD 986 (route de Valleraugue, au niveau de Bouzigues), la RD 986 (route de Meyrueis, au niveau du col de Montjardin) et la RD 48 (route du Vigan, au niveau du col de la Broue).

#### **3.1.4.1 Eté**

Après différents calculs, la moyenne journalière d'entrées sur le massif par ces quatre axes a été estimée à 2 238 pour la période allant du 17 juillet 1998 au 27 août 1998. Cela correspond à une moyenne hebdomadaire d'environ 15 700 entrées. Le jour le plus fréquenté était le dimanche.

En ajoutant les randonneurs et autres personnes aux résultats des compteurs routiers, il a été estimé que 650 000 personnes ont fréquenté le massif entre début mai et fin septembre pour l'année 1997.

#### **3.1.4.2 Automne**

En 1997, les champignonneurs ont été estimés à 100 000 en septembre et 50 000 en octobre, avec une fréquentation plus marquée les semaines 9 et 10 puis allant ensuite en diminuant les suivantes.

Un autre chiffre intéressant dans cette étude est celui de la variation du public selon les années bonnes ou mauvaises en termes de climat. Elle a été estimée à 25% par rapport à une année moyenne.

Les mois de Novembre et Décembre correspondent à une période creuse, avec un minimum de fréquentation juste avant les vacances de Noël.

#### **3.1.4.3 Hiver**

En 1998, à Prat Peyrot, le nombre de visiteurs hivernaux a été estimé à 12 000 en janvier et 25 000 en février. Sur ces 37 000 visiteurs, 12 000 environ ont acheté un forfait pour le ski alpin, 10 000 doivent être des fondeurs et 15 000 des non skieurs, ces deux dernières catégories de personnes se rendant sur les différents espaces nordiques du massif. L'auteur précise qu'il s'agissait d'une année à faible fréquentation, celle-ci subissant des grandes variations selon les années.

#### **3.1.4.4 Printemps**

On trouve deux autres estimations pour dans cette étude qui sont celles du mois de Mars et du mois d'Avril, incluant les vacances de Pâques. Il s'agit respectivement de 9000 à 10 000 visiteurs et de 10 000 à 12 000 visiteurs.

L'auteur conclue cette étude en donnant la fréquentation annuelle du massif sur la période de comptage, qui est d'environ 770 000 visiteurs.

### **3.1.5 RESENTI DES AGENTS ONF**

Les agents ONF n'ont pas observé de baisse de fréquentation de la forêt. Le mois d'août de cette année leur a même semblé exceptionnel. Le triage le plus fréquenté est celui sur lequel se situe le mont Aigoual et Prat Les triages situés sur le Lingas sont peut-être les moins fréquentés, à l'exception de certains sites comme le lac des Pises, largement devant le pic Saint Guiral.

Le triage 1 est le plus fréquenté. Il comprend l'observatoire, la station de ski de Prat Peyrot et l'arboretum de l'Hort de Dieu.

Le triage 2 est d'après l'agent qui y habite assez fréquenté. Le chemin des morts est très visité et les visiteurs finissent souvent leur balade dans l'arboretum de Saint Sauveur, qui est donc très fréquenté malgré sa position isolée. De plus, l'arboretum de la Foux se trouve aussi dans ce triage.

Le triage 6 est aussi assez fréquenté. Les Cascades d'Orgon attirent beaucoup de monde et le col du Minier, situé entre les triages 6 et 4 est un point extrêmement fréquenté.

Les triages 4 et 7 sont peu fréquentés en dehors de certains grands sites, comme le lac des Pises. En 2013, le Parc National a distribué 7400 plaquettes pour ce site. De façon moindre, le pic Saint Guiral et l'arboretum de Canayère constituent aussi des polarités locales.

Le triage 5 comprend l'arboretum de Cazebonne, peut-être moins fréquenté, bien qu'il constitue finalement la polarité la plus proche pour les touristes venant d'Alzon. L'agent en charge de ce triage a observé de nombreux visiteurs sur celui-ci, notamment des marcheurs, des cyclistes et beaucoup de gens à cheval. La fréquentation de ce triage serait supérieure à celle du triage 7, mais inférieure à celle du triage 5

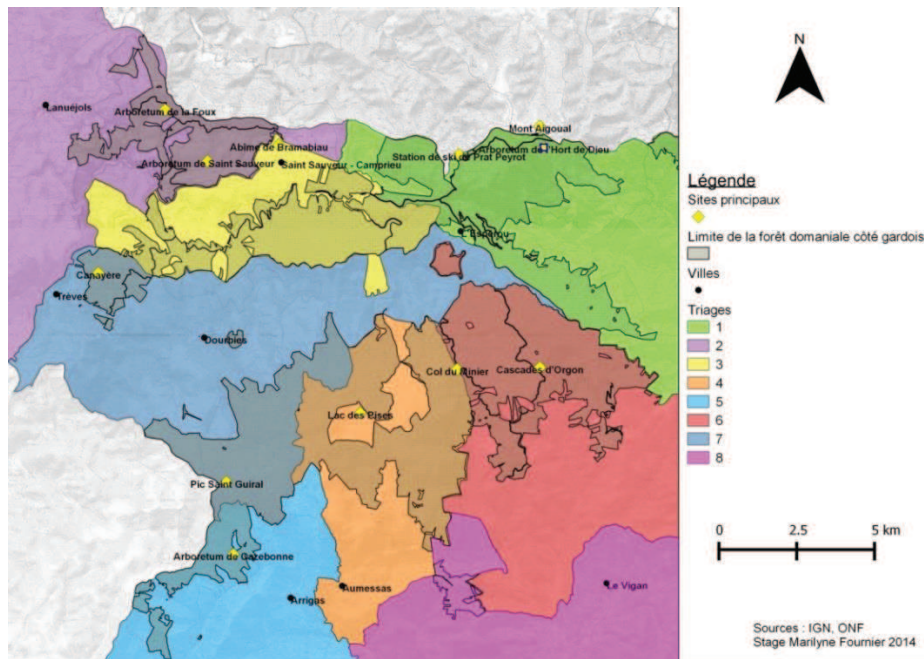


Figure 7 : Localisation des différents trianges

## 3.2 COMPRENDRE LE TERRITOIRE ET LES GENS QUI Y TRAVAILLENT : ENTRETIENS

### 3.2.1 DÉMARCHE

Afin de réaliser un état des lieux de l'accueil du public sur la forêt de l'Aigoual, j'ai réalisé trente et un entretiens avec différents types d'acteurs. Ceux-ci sont pour la plupart issus du comité de pilotage, donc intéressés par la démarche Forêt d'Exception. J'ai également contacté quelques personnes supplémentaires, notamment les entreprises proposant des sorties sportives sur le massif et certaines communes qui n'avaient pas encore pris part au projet. La répartition a été la suivante :

Types d'acteurs	Nombre d'entretiens réalisés
Elus	10
Conseils Généraux (services techniques)	3
Associations sportives	4
Offices de tourisme	4
Parc National des Cévennes	4
Autres	6

Tableau 4 : Répartition des acteurs

Le but de ces discussions était de cibler les enjeux présents sur cette forêt et de bien comprendre la vision qu'ont les acteurs du territoire, afin de pouvoir en comprendre les atouts et les faiblesses. J'ai



également interrogé les protagonistes sur leurs attentes et leurs craintes vis-à-vis du projet Forêt d'Exception, notamment en termes d'accueil du public. Cela me permettait aussi de rassembler les données nécessaires à l'ONF dans le cadre de ce projet.

Pour cela, j'ai établi un guide d'entretiens, que j'ai ensuite adapté selon les acteurs (Annexe 6). Il s'agissait d'un questionnaire semi-directif, c'est-à-dire identifiant les différents thèmes à aborder lors de l'entretien avec des questions ouvertes associées. Les entretiens étaient individuels bien qu'il soit parfois arrivé que plusieurs personnes participent, notamment dans le cas des élus.

Chaque entretien a ensuite fait l'objet d'un compte-rendu, envoyé à la personne interrogée pour validation.

Afin de traiter ces données, j'ai choisi de réaliser une analyse thématique. Pour ceci, j'ai choisi de faire un tableau pour chaque grand type d'acteurs, avec les thèmes abordés en ligne et chaque personne interrogée en colonne. Cela m'a permis de comparer leurs réponses sur chaque thème et d'identifier les convergences et les différences entre chaque catégorie d'acteurs.

## **3.2.2 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS**

### **3.2.2.1 *Analyse des similitudes par acteurs***

#### **En général**

Les acteurs souhaitent que Forêt d'Exception travaille en complémentarité avec les autres démarches entreprises sur le massif, et notamment Pôle Nature. Tous sont conscients que les moyens de l'ONF en termes d'animation, d'entretien et de finances ont diminué. Il s'agit de travailler ensemble afin de mieux structurer l'offre sur le massif et d'éviter l'accumulation d'équipements d'accueil, parfois difficiles à entretenir. La volonté des acteurs est de valoriser ce qui existe déjà en améliorant l'entretien, la promotion et l'animation. Par ailleurs, ils ne craignent pas d'impact négatif de la fréquentation sur le milieu si le tourisme est voulu et structuré. Ceci s'explique aussi par le fait que le tourisme recherché est un tourisme de découverte, tourné vers l'histoire et la nature et non un tourisme de masse. Enfin, il n'existe pas vraiment de conflit d'usage identifié sur la forêt, sauf peut-être à l'époque des champignons qui coïncide avec l'ouverture de la chasse. Le stationnement anarchique des « champignonneurs » peut aussi gêner l'exploitation forestière.

#### **Parc national des Cévennes**

Comme il a été dit précédemment, le Parc a défini dans sa charte une orientation stratégique consistant à dynamiser le tourisme sur son territoire. Son but est de valoriser le patrimoine naturel tout en le respectant, c'est pourquoi il souhaite développer un tourisme durable et éco-responsable, faisant vivre le territoire. Il adhère notamment à la charte européenne du tourisme durable, dans le cadre de laquelle il forme et labellise des propriétaires de gîte. Il développe aussi une marque « Parc National des Cévennes ».

Son action la plus visible est l'organisation annuelle du Festival Nature, qui propose environ 400 animations gratuites sur le thème de la nature et du patrimoine cévenol. Il a aussi pour projet de créer un écomusée de l'Aigoual, qui est une mise en réseau de sites d'accueil et d'interprétation sur le massif. Il

en existe pour l'instant trois sur le territoire du Parc : l'écomusée de la Cévennes, celui du Mont Lozère et celui du Causse et des Gorges. Le Parc travaille également sur l'accueil des personnes en situation de handicaps avec le gîte d'Aire de Côte. Il essaie aussi de développer une offre plus adaptée aux enfants.

Concernant sa vision de l'interprétation, le Parc souhaite limiter le nombre de panneaux d'information sur les sentiers. Ceux-ci doivent être discrets et judicieusement placés. Une possibilité d'interprétation est celle qui a été mise en place au Lac des Pises et qui consiste à simplement poser un plot avec un dessin, qui fait référence à une explication disponible sur un dépliant. Il cherche également à développer l'offre touristique numérique, en mettant en place une plateforme numérique de découverte du territoire d'ici fin 2015.

Le Parc ayant aussi une mission de protection du patrimoine naturel, l'accès à certaines zones sensibles est limité, voire interdit au public. Il s'agit notamment des zones de nidification de l'Aigle royal et des ruisseaux où vit l'Ecrevisse à pattes blanches.

La principale attente du PNC vis-à-vis de Forêt d'Exception est une meilleure coordination avec l'ONF, que ce soit au niveau des projets, des données ou de la charte graphique. Cela permettrait également d'élaborer un schéma d'interprétation globale du massif. On aurait ainsi une offre cohérente et mieux organisée. Il a aussi été évoqué que ce projet pourrait leur apporter une meilleure visibilité sur le terrain.

## **Elus**

Pour les élus, la forêt représente tout d'abord un outil de développement pour leur commune. Elle permet en effet une promotion du territoire grâce à sa renommée et le tourisme qu'elle engendre permet des retombées économiques. Elle est aussi vectrice d'emplois, que ce soit dans le domaine du tourisme ou de la sylviculture. Ils espèrent également que la qualité du cadre de vie qu'elle engendre attirera les e-travailleurs. Enfin, elle favorise aussi l'installation des résidents secondaires, qui sont source de revenus pour les artisans locaux.

Leur enjeu principal est de trouver comment faire rester les vacanciers sur leur commune plusieurs jours, ce à quoi le développement de Forêt d'Exception peut les aider. Ils devront cependant également mener une réflexion avec les structures privées d'accueil (hébergement, restauration), qui doivent se requalifier. Ils espèrent également une valorisation de la forêt et donc une hausse de la fréquentation. Ils aimeraient également que ce projet leur fournisse des outils pour la promotion de leur territoire. De plus, cela permettra peut-être d'amener des emplois, notamment pour les jeunes qui souhaitent rester dans la région et les travailleurs du domaine forestier. Enfin, ils souhaitent que cette démarche permette une meilleure communication de l'ONF. Ils craignent par contre que le projet entraîne des réglementations supplémentaires (et donc une perte de liberté) ainsi qu'une mise sous cloche de la forêt, qu'ils souhaitent continuer de voir exploitée, c'est pourquoi il est important de bien communiquer sur ce projet.

Un autre sujet de communication important est celui de la gestion forestière. Certains élus se demandent aussi comment on peut parler de forêt d'exception quand on a des "branches de partout", un sous-bois qui ne fait «pas propre» et des «chemins abîmés». Une information aux élus, et plus largement au grand public, sur l'exploitation et par exemple sur la nécessité des rémanents pourrait être intéressante.

La question du ramassage des déchets a été évoquée par deux élus seulement, qui ont émis l'idée d'installer des poubelles ou d'organiser des campagnes de ramassage des déchets quand je leur demandais comment améliorer l'offre d'accueil forestière.

## **Offices de tourisme**

Il ressort de ces entretiens que l'offre pourrait être plus ludique et donc plus pédagogique. En effet, la forêt n'est pas forcément accessible au grand public qui ne l'appréhende pas vraiment. Pour eux,



la forêt est là, tout simplement mais ils ne se rendent pas compte de tout ce qu'on peut y découvrir ou y faire. Elle pourrait donc être mieux mise en valeur.

Une solution à ceci pourrait résider dans le numérique. En effet, les gens sont aujourd'hui très demandeurs de ce type de communication. Il est aussi plus facile à actualiser et moins cher à entretenir.

Cependant, les dépliants restent aussi nécessaires. Ceux présentant les sentiers de découverte de l'ONF ne sont plus présentés dans les offices de tourisme car il leur en reste trop peu. Ils ne sont donc disponibles que sur demande.

### **Associations sportives et entreprises touristiques (prestataires proposant des activités payantes)**

Ces deux catégories d'acteurs apprécient la présence des arboreta, dans lesquels ils emmènent les marcheurs et où ils peuvent profiter des panneaux d'information. Ce type de public est en effet demandeur de plus d'informations sur la gestion forestière et le reboisement. Ils sont aussi d'accord sur le fait que la signalétique pourrait encore être améliorée, notamment sur les PR et les GR. Elle mériterait aussi d'être homogénéisée.

Concernant le vélo, il a été signalé que le balisage actuel pouvait être difficile à lire et que le format des topoguides ne permettait pas leur usage en roulant. Une plainte a aussi été émise à propos de la présence de rémanents sur les chemins qui gêne le passage des vélos.

Les entreprises proposant des circuits sur plusieurs jours, à pied ou avec ânes, seraient intéressées par un partenariat avec l'ONF pour emmener leurs clients passer une nuit dans les gîtes forestiers.

Une entreprise a déploré le manque de coordination entre les différents acteurs sur la zone, problème qui se retrouve également dans la multitude de brochures proposées au public qui ne sait plus quoi choisir. De plus, elle souffre de la concurrence des activités gratuites proposées par le Festival Nature et Gard Pleine Nature. Cette même entreprise a proposé l'instauration d'une charte de bonne conduite pour une meilleure cohabitation des pratiques sur les sentiers.

### **Divers**

Les acteurs de cette catégorie sont souvent très différents. Il s'agit pour la plupart d'associations spécialisées sur un thème, c'est pourquoi on ne peut pas faire ressortir les points communs entre elles. Leurs remarques ont été intégrées dans les points suivants.

#### **3.2.2.2 Points forts du massif de l'Aigoual pour l'accueil du public**

Durant les entretiens, je demandais aux acteurs quels étaient pour eux les points forts du massif de l'Aigoual pour l'accueil du public. J'ai fait la liste de toutes leurs réponses, que j'ai ensuite réunies en six catégories afin de pouvoir effectuer une analyse. Celles-ci sont présentées ci-dessous, avec la liste des critères cités en entretiens qu'elles représentent.

Patrimoine historique du massif : tourisme enrichissant, histoire du massif, construction humaines (draille s)

Côté légendaire de l'Aigoual : célébrité de l'Aigoual, gigantisme, verticalité, côtés extrêmes du massif, montagne emblématique (records météo), météorologie (à la fois climats extrêmes, très variés selon l'exposition et l'altitude et présence de l'observatoire), forêts des contes et légendes

Offre touristique intéressante: terre de randonnée (nombreux chemins, forte concentration de GR), offre aux 4 saisons, offre touristique conséquente, potentiel

Côté naturel : beau, conservation du côté naturel et sauvage, présence de l'eau, présence de la forêt, biodiversité très riche, variété de paysages et d'espèces, présence de points de vue grandioses

Contexte favorable : climat favorable, poumon vert des grosses agglomérations environnantes, moyenne montagne, fraîcheur, côté propice à la relaxation

Territoire structuré et labellisé : touristes écoresponsables, inscription UNESCO, marque PNC, dynamisme (notamment avec le projet Pôle Nature), massif le plus structuré (du territoire du PNC) au niveau de l'accueil avec l'office de tourisme intercommunautaire

Présence d'une économie forestière : Ce critère a été évoqué plusieurs fois mais s'il est bien un point fort de la forêt domaniale de l'Aigoual, il ne favorise pas directement le tourisme.

J'ai ensuite compté le nombre de fois où ces critères étaient évoqués, ce qui donne le tableau ci-après.

	Parc National des Cévennes	Elus	Conseils	Associations	Offices de tourisme	Divers	Somme
<b>Nombre d'entretiens</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>31</b>
Côté naturel	3	4	1	2	2	2	<b>14</b>
Contexte favorable	4	2		1		2	<b>9</b>
Offre touristique intéressante	2	4	2	2	1	2	<b>13</b>
Côté légendaire	2	3	2	1	1	1	<b>10</b>
Territoire structuré et labellisé	7	2			2	1	<b>12</b>
Patrimoine historique du massif	2	2		1			<b>5</b>
Présence d'une économie forestière		1	1	1			<b>3</b>
Variété : essences, paysages	2	3	1	1	1	2	<b>10</b>

Tableau 5 : Nombre d'occurrence de chaque catégorie de points forts par type d'acteurs

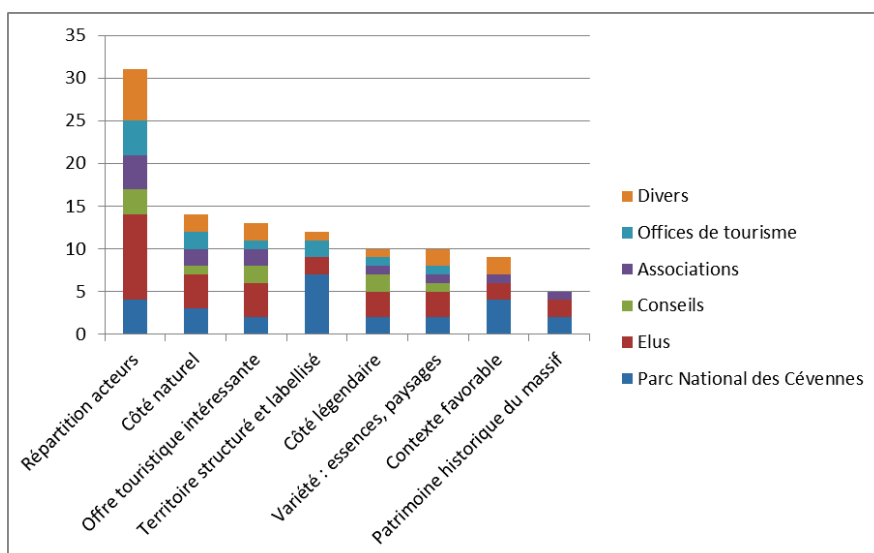


Figure 8 : Graphique représentant le nombre d'occurrence de chaque catégorie de points forts par type d'acteurs

La première colonne de la figure 8 correspond à la répartition des acteurs, afin de pouvoir comparer les réponses. On aurait aussi pu faire un graphique en divisant le nombre de réponses par le nombre d'entretiens réalisés dans chaque catégorie, mais cela ne change pas l'ordre de ces dernières et le nombre d'acteurs dans certaines n'est pas assez élevé pour que cela soit pertinent.

Certains acteurs ont pu citer plusieurs critères appartenant à la même catégorie. Dans ce cas-là, la catégorie n'a été comptée qu'une seule fois.

On constate que le « côté naturel du massif » arrive en premier, suivi de l' « offre touristique intéressante ». Cela est conforme avec les attentes des acteurs, qui souhaitent développer un tourisme de découverte tourné vers la nature.

On constate ensuite qu'aucune autre catégorie ne dépasse la barre de la moitié des entretiens. Ceci s'explique d'une part par le fait que les points forts n'ont pas été abordés à tous les entretiens, souvent par manque de temps. Cela est aussi dû au fait que les critères entendus en entretiens étaient très nombreux et finalement très diversifiés. L'Aigoual possède en effet de nombreux atouts pour le tourisme.

Il est surprenant que tout ce qui est lié à l'histoire du massif n'ait pas été plus évoqué. Cela n'est peut-être pas forcément considéré comme un point fort mais plutôt comme un thème à valoriser.

### 3.2.2.3 Points faibles du massif de l'Aigoual

J'ai procédé de la même façon pour les points faibles. Cependant, je n'ai volontairement pris en compte dans cette analyse que les critères qui constituaient des freins au développement touristique et non les faiblesses de l'offre touristique actuelle, dont j'ai plutôt tenu compte dans les propositions pour le schéma d'accueil. Les réponses sont donc moins nombreuses. Les catégories sont décrites ci-après.

Accueil à requalifier : déficit en hébergements et restaurants de qualité côté Gard, manque d'aires de camping-cars, accueil peu soigné, tourisme assez peu organisé sur le plan des prestations, retard local dans le développement touristique depuis une dizaine d'années

Difficultés liées au grand nombre d'acteurs présents : manque de coordination entre les acteurs, conflits d'usage (chasseurs, engins motorisés), complications pour l'organisation de manifestations de par les procédures d'autorisation du PNC

Accès difficile : accès difficile (routes de montagne, neige en hiver, obligation de se déplacer en voiture), peu de transports en commun, routes à améliorer

Vacances particulières : les Cévennes demandent de l'énergie, peur de rater ses vacances (climat, activités...), peur de l'isolement, budget nécessaire un peu plus élevé que la moyenne

Une destination à valoriser : forêt de l'Aigoual peu connue, sous-valorisée

	Parc National des Cévennes	Elus	Conseils	Associations	Offices de tourisme	Divers	Somme
<b>Nombre d'entretiens</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>31</b>
Accueil à requalifier	7	6		2			14
Difficultés liées au grand nombre d'acteurs présents	3	5		1	1	1	10
Accès difficile	3	2		1			6
Vacances particulières	4						4
Une destination à valoriser			1		2	1	4

Tableau 6 : Nombre d'occurrence de chaque catégorie de points faibles par type d'acteurs

Il est intéressant de rajouter que les deux critères qui ont été le plus évoqués sont le déficit en hébergements et restaurants de qualité (7 fois), suivi du manque de coordination entre acteurs (6 fois), ce qui explique en partie le grand nombre de réponses associées à leur catégorie respective.

#### 3.2.2.4 Ressenti des acteurs sur le paysage

La forêt de l'Aigoual offre au visiteur une grande variété, que ce soit au niveau des essences, du climat, de la géologie... On y observe donc des paysages extrêmement variés, ce qui rend la question de la description très difficile. Une particularité très importante est l'imbrication des milieux ouverts et fermés.

D'après certains acteurs du territoire, c'est une forêt encore jeune, cependant déjà en train de se refermer, ce à quoi il faut prendre garde. Il existe par ailleurs un fort attachement des gens locaux à cette forêt qu'ils considèrent comme « chez eux ».

Il s'agit également d'une forêt productive, avec une vraie activité économique mais aussi avec une biodiversité remarquable et un côté naturel préservé grâce à la présence du parc. Cette forêt est par ailleurs la preuve que l'homme peut aider la nature et non toujours la détruire.

Une carte des données paysagère est disponible en annexe 8.

### 3.3 INVENTAIRE DE TERRAIN DES POLARITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL

#### 3.3.1 MÉTHODE

Afin de pouvoir créer une base de données géolocalisée en lien avec l'accueil du public, j'ai établi des fiches pour la phase de terrain. Je me suis inspirée d'un document de l'ONF appelé *Elaboration des aménagements forestiers - Adaption aux enjeux* (2013), du *mémento* de Christèle Gernigon (2011) et également des données lozériennes afin de rechercher une homogénéité avec celles-ci. Après avoir réfléchi à ce qu'il fallait relever, j'ai discuté des caractéristiques de chaque catégorie avec l'aménagiste afin que mon travail puisse également lui servir pour la révision d'aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual. Enfin, un travail préparatoire de repérage à partir des aménagements m'a permis de définir mes itinéraires. Pour chaque relevé, un point GPS et une photo étaient réalisés. Ces fiches se présentaient comme suit :

Sentier	Sentier du Hêtre (Montals)
Date	29/05/2014
Observateur	Marilyne Fournier
Météo	Beau, 13°C
Remarques	Premier embranchement mal indiqué, majorité du sentier sur une piste forestière

Parcelle	Lieu	Id GPS	Id photo	Capacité voitures	Indiqué	Statut	Nature	Observations
2	Début sentier	368	IMG_001	5	non	officiel	empierré	Sortie de piste

Parcelle	Lieu	Id GPS	Id photo	Type	Texte	Description	Etat	Observations	Evolution
3	Milieu du sentier	361	IMG_0938	Borne	1955	En pierre	Bon	Croix gravée dessus	A garder

Parcelle	Lieu	Id GPS	Id photo	Type	Description	Etat	Nature	Observations	Evolution	Propriétaire	Ambiance
4	Parking	364	IMG_1	Table bancs	1 table 2 bancs	Bon	Bois		A garder	ONF	Semi-ombragée

Parcelle	Lieu	Id GPS	Id photo	Type	Texte	Etat	Nature	Observations
5	Début du sentier	365	IMG_0943	Interprétation	Plan+description	Cassé	Bois	Bouts manquants
6	Début du sentier	367	IMG_0949	Lieu	Col de Montals Alt. 1305m	Bon	Métal	
7	Début du sentier	368	IMG_0950	Déchets	Pour une forêt propre, emportez vos déchets	Sale	Bois	Différent des autres du même type
8	Début du sentier	415	IMG_1007	Signalétique	Départ sentier 0	Bon	Bois	

Parcelle	Lieu	Id GPS	Id photo	Description	Evolution
9	Croisement piste	359	IMG_0936	De quel côté va-t-on ?	Panneau à ajouter
10	2ème tournant	362	IMG_0939	Châblis	A enlever+débroussailler

Parcelle	Site	Nombre	Immatriculation	Heure
1	Parking	2 voitures	34	11h30
1	Parking	3 cavaliers		14h

Tableau 7 : Exemple de fiches pour la phase de terrain

Un comptage opportuniste des voitures sur les parkings, des promeneurs et pratiquants sportifs sur les itinéraires était également prévu. Il n'avait pas pour but de fournir des données exactes sur la fréquentation mais de me permettre de me faire une idée générale.

J'ai ainsi parcouru tous les sentiers d'interprétation identifiés dans le rapport de Claire-Anaïs Mariotti (2011), à l'exception de certains : ceux situés en Lozère et dont les données avaient déjà été relevées (sentier de Roquedols, sentier d'Aire de Côte), ceux déjà pris en charge par le projet Pôle Nature (Hort de Dieu, lac des Pises, cascades de l'Hérault sentier du Trévezel, sentier du Bonheur) et celui du Col de la Broue. Cela faisait donc un total de dix sentiers. J'ai également relevé tous les équipements et patrimoines que je croisais sur ma route.

Enfin, chaque agent m'a emmenée passer une demi-journée ou une journée sur son triage afin de me montrer les équipements d'accueil qui s'y trouvaient, ainsi que le patrimoine présent. Ces rencontres



étaient également l'occasion d'en apprendre plus sur la fréquentation de chaque triage, notamment des routes, sentiers et tables de pique-nique. Enfin, les agents pouvaient ainsi me faire part de leurs attentes pour le schéma d'accueil du public.

### 3.3.2 RÉSULTATS

#### 3.3.2.1 Accès

L'accès à la forêt domaniale ne peut se faire qu'en voiture. Les routes permettant d'y accéder sont les suivantes :

En venant de	Route	Commentaires
Le Vigan	D48	Passage devant Puéchagut
Valleraugue	D986	Route la plus utilisée pour le public venant de Nîmes, Montpellier
Lozère	D996 puis D18 / D986	D986 passe par Meyrueis
Aveyron	D157	Passage à Trèves

Tableau 8 : Accès principaux à la forêt domaniale de l'Aigoual

#### 3.3.2.2 Parkings

Pour de nombreux sentiers de découverte, les parkings ne sont pas indiqués ni même matérialisés, ce qui peut gêner le visiteur. Il risque en effet de passer devant le site sans apercevoir d'emplacement officiel où se garer et de donc de devoir faire ensuite demi-tour, ce qui n'est pas forcément aisé sur les routes locales. Cela conduit aussi à des stationnements gênants. Entre autres, il arrive que certaines pistes forestières débouchent sur un parking, ce qui peut provoquer une gêne pour le passage des grumiers. C'est le cas du sentier pédagogique de Tabarde et du sentier du Hêtre à Montals. Quelques parkings sont au contraire indiqués et bien aménagés : observatoire, lac des Pises.

#### 3.3.2.3 Mobiliers d'accueil

- **Tables-bancs**

Les tables-bancs sont répartis proportionnellement à la fréquentation du massif. On peut voir leur localisation en annexe 7. Leur nombre est suffisant, bien qu'il faille peut-être en ajouter une à l'arboretum de la Foux, qui est un site assez visité. Elles sont toutes homogènes, en bon état mais certaines mériteraient d'être débroussaillées. Des traces de feux sauvages ont pu être relevées autour des tables situées près des rivières.



Figure 9 : Table de pique-nique à Cazebonne, nécessitant un débroussaillage

- **Bancs**

On observe seulement quatre bancs sur le massif et tous sont situés dans le secteur de Cazebonne : deux font partie de l'arboretum et les deux autres se trouvent sur des pistes forestières à proximité. Il pourrait être intéressant d'en rajouter sur le massif, notamment sur les sentiers de découverte, plus accessible aux familles et aux personnes âgées.

- **Poubelles**

Deux poubelles seulement ont été relevées durant la phase terrain. L'une est située au centre du hameau de Saint Sauveur-des-Pourcils, où vit un agent et l'autre est située à Canayère. Sur le reste du massif, seuls des petits panneaux indiquant « Pour une forêt propre, emportez vos déchets » sont présents près des tables de pique-nique. Cela correspond à la volonté de l'ONF de garder un milieu naturel non urbanisé et ne pas inciter les visiteurs à laisser leurs déchets en forêt. Or, d'après les agents, aucun problème lié à la présence de déchets n'est à observer sur le massif. Il n'y a donc aucun besoin d'ajouter des poubelles.

- **Signalétique**

La signalétique directionnelle est plutôt moyenne sur les sentiers. Certains points ne sont pas très clairs et il arrive que plusieurs panneaux de styles différents indiquent un même sentier, ce qui peut être perturbant pour le visiteur. Un autre problème est la signalisation des sites, qui est pratiquement inexistante.

La signalétique concernant l'interprétation se trouve dans des états variables, dépendant majoritairement des conditions locales : ensoleillement, abri... Comme pour la signalétique directionnelle, on observe sur certains sites différents types de panneaux d'interprétation, ce qui renvoie une mauvaise image au visiteur. C'est par exemple le cas de l'arboretum de Cazebonne, que l'ancien agent a essayé d'entretenir avec le peu de moyens qu'il avait à disposition. C'est également le cas de l'arboretum de Saint Sauveur, qui présente beaucoup de panneaux d'interprétation et mériterait une restructuration de ceux-ci à l'échelle du site.



Figure 10 : Différents types de panneaux d'interprétation à Saint Sauveur

### 3.3.2.4 *Elaboration de la base de données géolocalisées*

Une deuxième phase de travail à consister à compiler les couches que nous avaient fourni les différents acteurs afin de créer une base de données la plus exhaustive possible. C'est de là que proviennent les cartes disponibles en annexes 9 à 30, représentant les équipements d'accueil du public et les différentes polarités pour chaque secteur. Celles-ci étaient divisées en plusieurs catégories : patrimoine naturel et géologique, arboreta, patrimoine historique (dont bâti accessible au public), eau et milieu humide, curiosités touristiques et pôle d'acteurs.

### 3.3.3 COMMENTAIRES DES AGENTS ONF

De manière générale, les tables de pique-nique sont toujours occupées aux heures de repas en haute saison et il existe des endroits où l'on trouve systématiquement des touristes venus passer la journée. Ceux-ci ne s'éloignent en général pas beaucoup de leurs voitures.

Par ailleurs, les agents n'ont pas observé de gros problèmes de déchets sauvages, ce qui signifie que l'absence de poubelles n'a aucune influence négative sur la propreté de la forêt.

Tous les agents subissent l'invasion des ramasseurs de champignons en automne et le stationnement anarchique de leurs véhicules, qui peuvent les gêner dans leur travail. Ceci s'explique par le grand nombre de pistes ouvertes à la circulation sur le massif. Un agent prévoit d'ailleurs de fermer plusieurs pistes sur le secteur de Montals. La présence importante de champignonnières pose aussi particulièrement problème sur le triage où se trouvent les zones de quiétude pour le gibier.

Plusieurs agents ont évoqué la progression de la forêt, qui masque aujourd'hui certains anciens points de vue, qu'ils souhaitent donc dégager.

## 4 SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité des agglomérations de Montpellier (400 000 habitants) et Nîmes (200 000 habitants)</li> <li>• Acteurs impliqués</li> <li>• Un patrimoine historique et culturel remarquable</li> <li>• Célébrité : Mont Aigoual (vue et observatoire), inscription UNESCO, destination « Cévennes » prisée des touristes</li> <li>• Côté naturel préservé, biodiversité remarquable, grande variété de paysages et d'essences, points de vue grandioses</li> <li>• Nombreux sentiers de randonnée (plus forte concentration de GR en France) et de découverte</li> <li>• Equipements d'accueil en nombre suffisant</li> <li>• Image de tourisme vert développée par le PNC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès plus difficile qu'ailleurs</li> <li>• Manque de qualification des structures d'hébergement et de restauration en dehors de Meyrueis, retard local dans le développement touristique</li> <li>• Isolement</li> <li>• Activités de plein air très tributaires du climat</li> <li>• Manque de signalétique routière des points d'intérêt</li> <li>• Offre de transports en commun aujourd'hui très limitée</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de Pôle Nature (offre d'activités sportives de pleine nature aux 4 saisons) et prochainement de Destination Aigoual (requalification globale du sommet et de l'accueil touristique sur le massif)</li> <li>• Labellisation Forêt d'Exception</li> <li>• Meilleure promotion avec office de tourisme intercommunautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de l'entretien des équipements</li> <li>• Réduction du temps dédié à l'animation à l'ONF</li> <li>• Coordination difficile à cause du grand nombre d'acteurs</li> <li>• Conflits d'usage, notamment à la période des champignons</li> <li>• Possible perte de pouvoir avec prochaine fusion des communautés de communes et modification des découpages électoraux pour les futurs conseillers territoriaux</li> </ul>

## 5 PROPOSITIONS POUR LE SCHÉMA D'ACCUEIL

---

Suite à l'analyse des attentes des différents acteurs et de leurs propositions d'amélioration de l'offre forestière, j'ai essayé de les hiérarchiser et de les regrouper en grands axes. J'ai ensuite complété ceux-ci avec mes propositions issues de mon travail sur le terrain et de mes discussions en entretiens ou en interne avec le personnel de l'ONF. En effet, certaines idées qui me sont venues ont pu être discutées lors de discussions moins officielles avec des collègues de l'ONF à qui je posais simplement des questions sur leur faisabilité. Les discussions avec mon maître de stage m'ont également permis de les valider et de bien les structurer. Deux réunions ont également eu lieu au cours du stage afin de présenter l'état des lieux en cours aux acteurs, qui ont ainsi pu me faire part de leurs remarques. Les présentations et comptes-rendus de ces réunions sont disponibles dans les annexes 31 à 34.

Finalement, quatre axes sont proposés, avec des sous-parties ensuite déclinées en actions plus concrètes.

### 5.1 STRUCTURER L'OFFRE D'ACCUEIL À L'ÉCHELLE DU MASSIF

#### 5.1.1 RÉFLEXION SPATIALE

##### Constat / enjeu

La forêt domaniale constitue un territoire très vaste avec ses 16 000 hectares. L'offre est donc variée, organisée sur plusieurs sites et donc disséminée sur le massif. Par ailleurs, certains villages sont présents sur celui-ci. Un des enjeux prioritaires pour les élus est de faire rester les touristes plusieurs jours sur le territoire.

##### Objectifs

L'action a pour objectifs de prioriser les sites d'intervention et de les mettre en réseau. Une attention particulière doit être apportée sur l'offre autour des villages.

##### Description de l'action

- Etudier la spatialisation des polarités et avoir une réflexion globale sur le massif, et également par village et par accès. Réfléchir à la mise en réseau, notamment par des circuits
- Classer les sites selon leur priorité
- Inventaire des outils, des activités, des animations : dire tout ce qu'on peut faire dans cette forêt et regrouper l'information sur une seule plateforme

#### 5.1.2 OFFRIR AUX VISITEURS UNE INFORMATION COHÉRENTE ET DE QUALITÉ

##### Constat/Enjeu

Il existe actuellement une multitude de supports d'informations. Plusieurs topoguides existent par exemple pour une même zone, ce qui est déstabilisant pour le visiteur qui ne sait plus où chercher l'information.



## Objectif

Améliorer la coordination entre acteurs et clarifier l'offre

## Description de l'action

- Faire un cartoguide, voire topoguide complet, en concertation avec tous les acteurs du territoire

*Celui-ci ne doit pas être un cartoguide de plus, venant s'ajouter aux déjà trop nombreux supports de communication présents pour le massif. Il pourrait par exemple être réalisé dans le cadre de la collection Espaces Naturels Gardois du Conseil Général du Gard. Cette réflexion est à mener avec Pôle Nature, qui va éditer le sien et avec la Communauté de Communes du Pays Viganais, qui a aussi pour projet d'en élaborer un.*

*Une possibilité complémentaire serait de le faire sous forme d'un portail numérique. A voir avec le Parc national des Cévennes, qui travaille actuellement sur un projet de plateforme numérique, le mode opératoire afin d'alimenter cette plateforme en contenus.*

- Réfléchir à son actualisation

### **5.1.3 FAVORISER L'ACCÈS AU MASSIF ET AUX POINTS D'INTERET**

## Constat

Un des points faibles du massif est qu'il n'est pas facilement accessible aux visiteurs. Cela est dû à la fois à un manque d'indications de la forêt domaniale et des sites d'accueil qui s'y trouvent et aux contraintes liées aux routes de montagne.

## Description de l'action

- Se renseigner pour poser un panneau « Mont Aigoual » ou « Mont Aigoual-Forêt d'Exception » à la sortie d'autoroute et faire également de la communication sur les aires d'autoroute (notamment côté Lozère)

*L'expérience des personnes ayant œuvré pour l'installation du panneau relatif au patrimoine mondial de l'UNESCO montre qu'il faut des mois, voire des années pour que cela se fasse. Il serait judicieux de se rapprocher d'elles afin de bénéficier de leur expérience.*

- Panneaux indiquant la forêt domaniale de l'Aigoual dans les villes relais

*Afin d'en faire la promotion et d'inciter le public à venir la visiter, il serait intéressant d'indiquer la forêt dans les villes qui sont situées autour.*

- Elaborer un plan de circulation avec zones accessibles aux différents véhicules (voitures, bus...)

*Cela inclut notamment une discussion avec les agents ONF à propos des pistes forestières qu'ils souhaitent laisser ouvertes ou non au grand public. Le Parc national des Cévennes doit également participer à cette réflexion puisqu'il réfléchit à un plan de circulation à l'échelle de la zone cœur.*

- Réfléchir et développer l'accessibilité des routes aux bus



*Excepté pour les randonneurs au long cours ou itinérants, l'accès à la forêt doit obligatoirement se faire par véhicule motorisé. Or, afin de rendre la forêt accessible à un type de public sans voiture (jeunes de 20 à 25 ans, famille qui ne souhaite pas utiliser sa voiture en vacances, groupes), il faudrait mener une réflexion sur l'accessibilité du massif aux bus, à savoir quelle taille de véhicule est possible, quelles routes emprunter et où se garer.*

*Un travail est à mener avec les transports en commun qui desservent déjà le massif mais dont la fréquence est limitée et la promotion est pour l'instant peu efficace.*

- Indiquer les sites et départs de sentiers

*Sur la forêt domaniale de l'Aigoual, très peu de sites et départs de sentiers sont indiqués. Or, les signaler depuis les villages permet aux visiteurs de savoir qu'ils existent et de les inciter à s'y arrêter. De plus, si l'on souhaite se rendre sur un site précis et que l'on ne voit pas le départ, il est difficile de faire demi-tour du fait des routes de montagne.*

*Par ailleurs, le site de l'arboretum de la Foux fait partie des rares sites indiqués mais il ne l'est pas assez en avance lorsque l'on vient de Camprieu, si bien qu'il faut freiner assez brusquement. Mettre un panneau d'appel en amont ou déplacer celui qui existe est donc nécessaire.*

- Indiquer les parkings et les aménager

*Dans le même ordre d'idée que précédemment, les parkings ne sont pas indiqués non plus, ce qui pose les mêmes problèmes. De plus, on ne sait pas toujours si l'on peut effectivement se garer là. Un panneau permettrait de rassurer le public et d'éviter des stationnements approximatifs. Enfin, il arrive que des pistes forestières débouchent sur un parking (sentier du hêtre de Montals, sentier pédagogique de Tabarde). A ces endroits-là, il serait judicieux de matérialiser les places, afin d'éviter les conflits, notamment lors de la période des champignons. En effet, le stationnement anarchique des voitures peut gêner voire empêcher le passage des grumiers.*

- Indiquer la station essence
- Amélioration du balisage

## **5.2 MODERNISER L'OFFRE**

### **5.2.1 DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE**

#### Contexte

Le numérique est aujourd'hui en pleine expansion pour tout ce qui concerne le tourisme. Il permet en effet aux visiteurs d'avoir un accès facilité à diverses sources d'information. 39% des personnes seraient aujourd'hui équipées de smart phone (CREDOC, 2013). Cependant, une difficulté sur l'Aigoual est l'absence de couverture réseau sur une majorité de la zone.

#### Description des possibilités

Plusieurs modalités se sont développées ces dernières années. Il serait utile de monter un groupe de travail sur ce thème, pour savoir ce que l'on veut faire sur l'Aigoual.

Une première façon de développer le numérique serait de développer les QR Codes. En les prenant en photo sur son smartphone, on accède à une page internet sur laquelle il peut y avoir des explications, des photos, des vidéos, des jeux éducatifs...

Une deuxième méthode est celle de la réalité augmentée, qui permet de voir au-delà de la scène sous vos yeux. En forêt, cela pourrait par exemple se traduire par des vidéos aux quatre saisons du paysage en face de l'utilisateur. Une autre idée serait que devant une coupe, on puisse avoir accès à une vidéo montrant des ouvriers au travail.

Deux autres moyens de développer le numérique nous ont été présentés à la réunion Forêt d'Exception qui s'est tenue à Fontainebleau. En partenariat avec une entreprise, l'ONF a mis en place une application numérique qui permet de sélectionner son itinéraire en réglant certains critères comme la durée de la balade, sa difficulté... et qui propose des fiches explicatives sur les éléments rencontrés au cours du trajet. Ils ont également inventé une histoire qui est contée le long d'un sentier. Grâce à la position GPS, le smartphone capte l'explication qui correspond à l'endroit où se trouve l'utilisateur. Celui-ci peut alors écouter le petit texte correspondant. Ainsi, il s'agit d'une façon ludique d'apprendre la forêt.

Une discussion avec les élus afin d'augmenter la couverture réseau sur la zone est à envisager. Cela permettrait également d'améliorer la sécurité des visiteurs.

Tous les visiteurs ne sont bien sûr pas équipés de smartphone et certains peuvent préférer éviter d'amener la technologie en forêt pour pouvoir mieux se déconnecter de leur vie quotidienne, c'est pourquoi il faut aussi trouver d'autres façons de transmettre des explications sous forme plus amusante.

## 5.2.2 RÉFLÉCHIR À UNE OFFRE PLUS LUDIQUE

### Contexte

Les panneaux actuellement présents sur les sentiers comportent beaucoup d'informations, dont la lecture peut paraître fastidieuse au visiteur venu se reposer en forêt. De plus, elle n'est pas forcément accessible aux enfants. Si l'idée des dépliants proposée par Claire-Anaïs Mariotti (2011) dans son rapport semble nécessaire afin de limiter les panneaux en forêt et d'offrir au public qui souhaite en savoir plus des informations intéressantes, il faudrait aussi proposer une offre plus accessible aux enfants et plus simple, convenant mieux aux personnes qui viennent dans un objectif de détente.

### Description de l'action

- Mettre en place quelques sentiers avec une interprétation plus ludique

*Cela pourrait par exemple se faire sous forme de quizz, d'éléments naturels à identifier, à sentir, de dessins à faire... On pourrait aussi proposer des photos anciennes pour comparer avec les paysages d'aujourd'hui ou montrer à quoi ressemblait un bâtiment avant qu'il ne tombe en ruine, citer des extraits issus de la littérature...*

*Etendre le jeu de reconnaissance des arbres de Saint Sauveur ou celui de Tabarde à l'ensemble des arboreta avec un dépliant commun aux 4 arboreta avec une clé d'identification ne serait pas difficile. Cela permettrait également d'expliquer en une fois la raison de l'existence de ces arboreta. Il faudrait par contre avoir les réponses dessus afin de pouvoir valider le jeu au fur et à mesure. On pourrait aussi faire des renvois sur d'autres sites à visiter.*

*Il n'existe aujourd'hui à proprement dit aucun sentier d'interprétation sur l'Aigoual, mais plutôt des sentiers de découverte. Afin de les faire évoluer, plusieurs critères sont à respecter : capter l'esprit des lieux et le faire ressentir au promeneur, lui faire utiliser ses cinq sens, jouer sur les légendes ou l'histoire associée au lieu (par exemple à travers un personnage qui constituera le fil directeur du sentier), jouer sur les émotions du visiteur et enfin mobiliser des compétences locales (artisans pour le mobilier, ou acteurs locaux pour l'animation). Cela demande par contre un important travail de conception.*



Figure 11 ; Jeu de reconnaissance des arbres à l'arboretum de Saint Sauveur

- En règle générale, simplifier l'information en forêt

### 5.2.3 MONTRER EN QUOI IL S'AGIT D'UNE FORÊT EXCEPTIONNELLE

#### Contexte

Si on attire les visiteurs en leur annonçant une forêt d'exception, il faut qu'ils comprennent en quoi celle-ci mérite cette appellation. Ainsi, on pourra leur présenter les spécificités qui donnent à l'Aigoual son caractère si emblématique. Concernant son histoire, il faudra toutefois veiller à ce que le public ne pense pas que celle-ci est unique en France : d'autres massifs ont également été reboisés à la même époque.

#### Description de l'action

- Expliquer pourquoi cette forêt est candidate au label Forêt d'Exception

*Ceci peut se faire de différentes manières. Il serait peut-être utile de poser quelques panneaux explicatifs à des points stratégiques de la forêt domaniale, par exemple à la Maison des Cévennes (et/ou col du Minier), au col de la Serreyrède et à l'observatoire, ainsi qu'à Meyrueis. Cela peut aussi être installé dans le bâti ONF à revaloriser. Afin de ne pas perdre le public avec les panneaux sur le Parc national des Cévennes, une*

*réflexion doit être menée avec eux, ainsi qu'avec tous les autres acteurs sur le contenu de ces derniers.*

- Signaler les arbres et peuplements remarquables

*Ces données sont déjà partiellement disponibles dans les aménagements forestiers. En effet, les arbres et peuplements remarquables ont été relevés lors des révisions d'aménagement, mais de façon plus ou moins exhaustive. Une possibilité intéressante serait de créer un « circuit des arbres remarquables », accessible en voiture, voire même en vélo. On pourrait aussi identifier des sentiers déjà existants ou non où ces arbres sont très présents. Un tel sentier ne demanderait pas forcément de grands aménagements, puisque le public serait surtout à la recherche des particularités visuelles de ces arbres. Cela permettrait de diversifier l'offre forestière et serait probablement très populaire. On pourrait aussi placer des petits panneaux au niveau des parkings et des tables de pique-nique.*

- Signaler les paysages remarquables

*Un travail serait par exemple à faire au niveau du panorama sur l'abîme de Bramabiau. En effet, il n'existe pas vraiment d'endroits où se garer et les piétons qui vont ensuite sur le pont ne sont pas du tout en sécurité.*

*Concernant les autres paysages, remarquables mais sans appellation spécifique, une comparaison avec des photos anciennes ou l'aménagement de points de vue serait à prévoir.*

- Mieux informer sur gestion forestière, chasse (élus et public)

*Cette information doit se faire à deux niveaux : une formation des élus à la gestion forestière pourrait être intéressante. En effet, lors des entretiens, il est apparu que ceux-ci se posaient parfois des questions sur l'exploitation forestière, par exemple sur la présence des rémanents, qui donnent une impression de "saccage" de la forêt. Cela leur permettrait également de mieux comprendre les rôles de l'ONF, qu'ils confondent parfois avec ceux du Parc national des Cévennes.*

*Ensuite, il faudrait également expliquer au grand public ce qu'est une gestion forestière exemplaire, en mettant par exemple en avant la multifonctionnalité de celle-ci. Ceci peut se faire sous différentes formes : animations, expositions ou pourquoi ne pas envisager un sentier de découverte sur ce thème, qui permette de découvrir de façon ludique le métier de forestier.*

*Enfin, le thème de la chasse pourrait également être abordé. Cela serait d'ailleurs intéressant de rajouter ce thème au sentier cité précédemment, avec par exemple quelques explications sur les dégâts de gibier et l'équilibre sylvo-cynégétique.*

*Afin d'améliorer l'information sur tous ces thèmes, les professionnels du tourisme pourront être formés afin d'en parler aux visiteurs. Il s'agirait des offices de tourisme, des accompagnateurs de moyenne montagne, des propriétaires de gîtes, des restaurateurs... Cette action pourrait s'insérer dans le programme de formation du PNC aux prestataires présents sur son territoire.*

*Informé le public sur ces deux activités semble primordial du fait du label Forêt d'Exception, mais aussi de celui de la présence du Parc national des Cévennes. En effet, les visiteurs pensent souvent que cela interdit toute activité humaine, ce qui n'est pas le cas ici, c'est pourquoi ils posent souvent la question durant les sorties organisées par l'ONF ou le PNC.*

- Conservation des troncs des géants de la Foux

*Les deux sapins géants de l'arboretum de la Foux étaient réputés et ils sont cités dans tous les supports de promotion de ce site. Or, aucune information sur la raison ou la date de leur coupe n'est disponible sur le sentier de découverte. Il est donc urgent de réfléchir à une solution et à une mise en valeur de ces troncs. L'un est étendu devant sa souche et le panneau explicatif correspondant tandis que l'autre est sur le parking. Il serait intéressant d'en garder au moins un afin que le public puisse en mesurer la taille, mais cela pose le problème de la conservation. Une mise en valeur artistique, avec par exemple une fresque gravée pourrait être intéressante.*

#### **5.2.4 MENER UNE RÉFLEXION SUR L'ACCESSIBILITÉ DU MASSIF AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

##### Contexte

Il existe pour le moment sur le massif très peu d'endroits accessibles aux personnes en situation de handicap. Le gîte d'Aire de Côte, en Lozère, est le seul qui soit adapté à ce type de public. Il propose en effet un accueil pour tous les types de handicaps. Il est doté d'une rampe à l'avant qui offre un point de vue sur le massif et un sentier est en cours d'élaboration avec le partenariat du PNC.

De plus, la maison de vacances Le Pont du Moulin, à Camprieu, essaie également de développer l'handisport.

Un autre projet est celui de Sylvar, qui permet à des artistes avec un handicap mental de venir vivre une expérience inédite reliant art et environnement au cœur du Parc National des Cévennes, sur la commune de Bassurels.

Par ailleurs, le problème posé sur le massif est l'absence de toilettes pour personnes à mobilité réduite, excepté à Camprieu.

Enfin, des agents de l'ONF avaient déjà réfléchi à l'élaboration d'un sentier accessible à tous types de handicap. Ils avaient notamment identifié plusieurs endroits potentiels et eu des échanges avec des personnes handicapées ou travaillant dans ce milieu. Une attention plus poussée avait été apportée à l'arboretum de Puéchagut, sur lequel ils s'étaient rendus avec un aveugle pour discuter avec lui des potentialités du site. Leur étude n'avait malheureusement pas abouti sur un projet concret.

On pourrait également s'interroger sur l'accès du massif aux poussettes.

##### Description de l'action

- Continuer l'étude commencée par les agents de l'ONF pour l'élaboration d'un sentier accessible à tous types de handicaps. La piste de Puéchagut est peut-être à creuser, du fait de la présence des toilettes de la Maison des Cévennes, accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, un point de vue pourrait être aménagé à la fin de ce sentier. Enfin, le site constitue une porte d'entrée du massif, ce qui évite aux visiteurs de parcourir tout le massif.

#### **5.2.5 RÉFLEXION SITE PAR SITE**

Les sentiers suivants étant déjà retravaillés dans le cadre de Pôle Nature, je ne ferai aucune proposition les concernant : Hort de Dieu, Lac des Pises, Cascades d'Hérault. L'état des lieux ayant déjà été réalisé en Lozère, je n'ai pas parcouru le sentier d'Aire de Côte. Concernant le sentier de Roquedols, les panneaux ont été enlevés afin d'être rénovés.



Dans son mémoire de master, Claire-Anaïs Mariotti (2011) a travaillé sur l'interprétation proposée sur ces sentiers et notamment sur les thèmes à aborder et la façon de le faire, c'est pourquoi je n'aborderai que très peu ceci, mon stage étant plutôt porté sur les équipements même.

- Sentier des arbres de l'arboretum de Saint Sauveur les Pourcils

Il y a beaucoup trop de panneaux présents sur le sentier. De plus, ils sont très hétérogènes dans leur présentation, c'est pourquoi il faudrait réfléchir à une façon d'alléger les informations. L'idée des panneaux comportant des dessins facilement accessibles aux enfants est à garder, c'est d'ailleurs le seul sentier en comportant. Le jeu est également à garder, voire à adapter aux autres arboreta. On pourrait cependant peut-être éditer les réponses sur le fascicule plutôt que sur le panneau de fin de sentier afin que les visiteurs puissent observer les arbres qu'ils ont confondus avec d'autres.

Concernant le circuit en lui-même, il est peut-être un peu long et la variante permettant de le raccourcir mériterait d'être indiquée.

Les tables de pique-nique sont bien placées, mais celle donnant sur le hameau de Saint Sauveur est à débroussailler.

- Arboretum de la Foux

Cet arboretum nécessiterait un nettoyage après la récente exploitation, ce qui est prévu par l'agent concerné. Une information temporaire sur la gestion forestière pourrait être intéressante afin d'expliquer au grand public ce qu'il observe après l'exploitation, notamment les rémanents.

Une table de pique-nique pourrait être ajoutée ici afin d'augmenter l'attrait du site. Une autre possibilité serait d'indiquer l'abri de la Foux sur le sentier, en précisant bien que le circuit de l'arboretum n'y passe pas.

Le site est indiqué un peu tard sur la route venant de Saint Sauveur Camprieu.

- Arboretum de Cazebonne

Des travaux sont prévus afin de débroussailler les sentiers. Une homogénéisation des panneaux indiquant les essences serait à revoir.

- Sentier des Cascades

Ce sentier est très beau grâce à plusieurs cascades que l'on peut observer le long de la balade. Cependant, elles ne sont quasiment plus visibles en été du fait de la végétation, ce qui est vraiment dommage. Des travaux d'ouverture paysagère seraient à prévoir. On pourrait aussi faire passer le sentier par en dessous afin de voir les cascades depuis la rivière mais il s'agit d'un terrain privé, nécessitant donc un accord avec le propriétaire.

- Sentier pédagogique de Tabarde

Le jeu proposé sur ce sentier est très intéressant mais malheureusement, beaucoup de numéros désignant les arbres ne sont plus visibles. De plus, la numérotation est à revoir : les chiffres ne correspondent pas au fascicule du chemin et quelques uns désignent des arbres aujourd'hui disparus. Le passage du sentier sur la route pourrait peut-être être indiqué en amont aux automobilistes.

Ce sentier mériterait vraiment d'être entretenu car son emplacement près de la maison du bois et de Camprieu pourrait lui attirer beaucoup de monde. De plus, le fait qu'il y ait un jeu en fait un sentier pédagogique pour un public familial. Claire-Anaïs Mariotti (2011) avait d'ailleurs prévu dans son étude sur les sentiers d'interprétation de développer l'aspect ludique de ce sentier.

- Sentier du col de la Broue

Ce sentier est en très mauvais état et le circuit n'est quasiment plus visible. Vu le nombre de sentiers disponibles sur le massif, je proposerai simplement de le déséquiper.



- Sentier du Hêtre

Le panneau de début de sentier est cassé, ce qui est assez gênant puisqu'il indique l'itinéraire à suivre. Le balisage de ce sentier pourrait être amélioré, deux points étant problématiques.

Ce sentier se situant sur une piste forestière, on observe beaucoup de preuve d'exploitation. Ce thème pourrait être intéressant à développer ici.

- Sentier de Fontfrège

Ce sentier est très agréable et il permet d'observer le gros hêtre du Suquet. Un problème est que le panneau de départ du sentier ne donne pas son nom. Or, on rencontre au cours de la balade certains panneaux indiquant le sentier des crêtes, dont on ne sait pas si c'est celui qu'on suit. Ces panneaux sont en plus très hétérogènes. Par ailleurs, il n'est pas indiqué en début de sentier qu'il faut suivre les points verts. Le balisage est donc à revoir. Enfin, un beau panorama est présenté au cours de ce sentier mais la table d'orientation est cassée et mériterait d'être changée.

- Sentier de Canayère

Les actions à prévoir sur ce sentier sont développée dans la partie 6.

### 5.3 MIEUX VALORISER LES DIFFÉRENTS PATRIMOINES DU MASSIF FORESTIER

#### 5.3.1 VALORISATION DES ROUTES ET POINTS DE VUE

##### Constat

Le massif de l'Aigoual offre de très nombreux point de vue, sur des paysages très diversifiés, dont le plus impressionnant est sans doute celui du sommet de l'Aigoual

Or, mis à part ce dernier et celui au-dessus du col de la Serreyrède aucun point de vue n'est indiqué. De plus, il n'est facilement accessible qu'en voiture, ce qui oblige les visiteurs à emprunter les routes principales.

##### Description de l'action

- Identifier les points de vue sur le massif et réfléchir à leur spatialisation

*On pourrait pour ceci croiser les données des aménagements avec les points de vue que connaissent les acteurs. Cela peut par exemple se faire à l'aide de cartes que l'ONF leur ferait circuler afin qu'ils placent dessus ceux qui leur semblent intéressants de mettre en valeur. Une réflexion sur la spatialisation et donc sur leur répartition devra ensuite avoir lieu.*

- Valorisation des points de vue

*Il faudrait les indiquer, les aménager (notamment pour le parcage des voitures). Certains devront aussi être dégagés par des coupes.*

- Entretien

*Signaler un point de vue et l'aménager nécessite ensuite de l'entretenir pour que la végétation ne se referme pas. Un calendrier pourrait être établi lors de l'étude préliminaire décrite précédemment.*

### 5.3.2 OFFRIR AU PUBLIC DES SITES DE QUALITÉ

#### Contexte

On constate un manque d'entretien assez général des sites ONF sur la forêt domaniale. Il est donc urgent d'y remédier.

#### Description des actions

- Entretien des sentiers : assises, végétation, panneaux, sécurité

*Il est important de débroussailler les sentiers, retravailler les assises là où elles sont défaillantes, gérer la végétation, notamment vers les points d'intérêt et panoramas et de toujours veiller à la sécurité des promeneurs. L'état des panneaux doit aussi faire l'objet d'une attention accrue.*

*Concernant ces derniers, une opération nécessaire et peu coûteuse est d'enlever tous les panneaux cassés et illisibles, qui donnent une mauvaise image de l'ONF (cf base de données). Il faudra également procéder à une homogénéisation de ceux-ci sur la zone.*

*Les actions à mener plus spécifiquement par sentier ont été décrites précédemment.*

- Gestion forestière rigoureuse autour des sentiers

*Etant donné que lors des entretiens, certains acteurs se sont plaints de l'état de la forêt après exploitation, une vigilance accrue doit être apportée lors des chantiers et plus particulièrement lorsqu'ils sont visibles des sites d'accueil. Il faut impérativement que les branches et rémanents soient enlevés des sentiers afin de ne pas gêner le passage des visiteurs.*

- Débroussaillage et ouverture paysagère autour des tables de pique-nique

*Certaines tables de pique-nique sont actuellement entourées par une haute végétation et ne sont donc plus utilisées. Une opération de débroussaillage est donc nécessaire.*

*D'autres donnaient anciennement sur des points de vue qui se sont aujourd'hui refermés. Il serait intéressant d'aller y faire des travaux.*

- Demander un retour des visiteurs si problème rencontré sur un site

*Il serait intéressant de réfléchir à un système permettant au public de signaler les problèmes rencontrés sur un site. C'est une démarche déjà entamée par le Conseil général du Gard sur les sentiers qu'il entretient à travers des fiches papier disponibles en offices de tourisme ou sur internet. On pourrait penser à un dispositif plus simple, comme commencer par indiquer un numéro ou une adresse mail à contacter sur les panneaux de départ ou fascicules de visite. Cela permettrait à l'ONF de réagir plus rapidement au niveau de l'entretien des sites.*

- Homogénéiser les panneaux « Forêt domaniale de l'Aigoual » et « Aire de pique-nique » avec la Lozère et entretien de ces derniers

*Certains panneaux en Lozère sont en bois alors qu'ils sont plutôt en métal dans le Gard. De plus, les aires de pique-nique sont souvent nommées en Lozère, ce qui n'est pas le cas dans le Gard. Les panneaux étant souvent complètement effacés, on pourrait profiter de leur remplacement pour nommer les aires ici aussi.*

### 5.3.3 FAIRE LA PROMOTION DE LA FORÊT

#### Constat / Enjeu

La promotion de l'offre forestière n'est actuellement pas efficace. Le grand public ne trouve quasiment plus de brochures dans les offices de tourisme concernant les arboreta et les sentiers d'interprétation ne sont indiqués nulle part. On ne trouve également aucune référence à l'Aigoual sur les sorties d'autoroute ou les villages relais. Enfin, les sites ne sont pas non plus bien indiqués au sein même de la forêt.

#### Description de l'action

- Editer une brochure de promotion du massif forestier
- Promotion des activités disponibles sur le massif

*Il a été évoqué en réunion la possibilité de faire la promotion de la forêt dans les gares des grandes agglomérations environnantes ainsi que sur les aires d'autoroute (notamment côté Lozère). L'idée d'alimenter les offices de tourisme des grandes villes comme Montpellier a aussi été évoquée.*

- Réalimenter les offices de tourisme en brochures
- Fournir également en dépliants les gîtes, chambres d'hôtes, hôtels...qui ne le sont pas déjà par les offices de tourisme.
- Réfléchir à la promotion sur internet

*Concernant ce point, de nombreux touristes organisent leurs vacances par internet, d'où l'importance d'une page consacrée à cette forêt et à ce que l'on peut y voir et y faire.*

### 5.3.4 CONNAÎTRE LA FRÉQUENTATION SUR LE MASSIF

Il n'existe actuellement aucune étude de fréquentation sur la forêt et celles ayant été réalisées sur des endroits précis sont déjà assez anciennes. De plus, ces données profiteraient à tous les acteurs du territoire. Une réflexion commune pour mener cette étude pourrait donc être très intéressante. Une donnée importante est la diffusion des visiteurs sur le massif : hormis l'observatoire et le lac des Pises, quels sont les sites les plus fréquentés ? Y-a-t-il des sites très peu fréquentés ? Une enquête qualitative pourrait ensuite venir compléter ces résultats afin d'en comprendre les raisons.

## 5.4 TRAVAILLER ENSEMBLE

### 5.4.1 MENER UNE RÉFLEXION SUR LE BÂTI

#### Contexte

Il existe sur la forêt domaniale beaucoup de constructions qui ne sont aujourd'hui pas valorisées. C'est une opportunité pour le territoire dont il faut profiter.

- Signalisation et ouverture des abris aux touristes

- Gestion du bâti : Hort de Dieu, Tédounès, Fabret...  
*On pourrait utiliser ces bâtiments pour y faire des expositions, des animations...*
- Convention pour hébergement  
*Certains accompagnateurs proposant des randonnées pourraient par exemple être intéressés par passer quelques nuits avec leurs clients dans ces gîtes. Certains sont même capables d'accueillir des ânes. Cela demande par contre de respecter certaines normes de sécurité et la réglementation de la zone cœur du PNC.*
- Cas particulier de Cap de Coste  
*Une association s'occupe actuellement de ce gîte et y accueille des touristes, comme le faisait son ancien occupant. Il faut donc travailler avec eux.*

#### 5.4.2 S'INSERER DANS L'ÉVÈNEMENTIEL DU TERRITOIRE

##### Contexte

Le meilleur moyen de faire vivre le territoire, c'est encore de l'animer. Or, il est pour l'instant évident que l'ONF n'a plus le temps de réaliser des animations. Il faut donc trouver des partenariats afin de continuer à faire vivre la forêt, et notamment les arboreta.

##### Description de l'action

- Animations en partenariat avec les différents acteurs  
*Des animations existent dans le cadre du Festival Nature proposé par le Parc national des Cévennes. Ces animations sont à garder et à développer.*  
*L'ONF pourrait aussi proposer des formations aux accompagnateurs de moyenne montagne afin qu'ils puissent animer quelques sites dans le cadre de leurs activités.*  
*Il a également été proposé à l'ONF et autres acteurs de travailler à une conférence sur la forêt dans le cadre du cycle de conférences qui a lieu tous les étés à l'observatoire, organisé par Météo France.*
- Organiser des expositions  
*L'ONF pourrait aussi organiser des expositions, en lien avec les autres acteurs. Comme discuté précédemment, certains bâtiments aujourd'hui non valorisés pourraient les accueillir.*  
*Le musée cévenol du Vigan serait également d'accord pour accueillir une exposition temporaire sur le thème de la forêt. Cela les intéresserait d'ailleurs beaucoup car il n'y a actuellement plus de vitrines consacrées à la forêt de l'Aigoual à l'intérieur du musée.*

#### 5.4.3 RENFORCER LA COMMUNICATION ENTRE ACTEURS

##### Contexte

Par le passé, chaque organisme travaillait plus ou moins de son côté. Les projets comme Pôle Nature et Forêt d'Exception permettent aux acteurs de se rapprocher et de communiquer plus facilement, ce qui est à privilégier.

### Description de l'action

- Meilleure coordination entre acteurs pour une offre plus cohérente

*Il faut donc systématiquement avoir une réflexion en amont des projets et essayer de tenir les autres acteurs informés de ses décisions. Le partage des données peut ainsi être facilité.*

- Cas particuliers à prendre en compte

*Un travail avec les propriétaires privés pourrait être intéressant, par exemple sur la randonnée afin de ne pas cantonner les activités à la forêt domaniale.*

*Il faut faire attention à bien différencier les panneaux B7 des panneaux B0 qui interdisent aussi l'accès aux vélos.*

- Faire le lien avec les prestataires privés

*Pour que le développement de l'offre d'accueil du public puisse profiter aux communes, elles devront veiller à ce que les professionnels de la restauration et de l'hébergement améliorent le niveau de leurs prestations.*

#### **5.4.4 DEVELOPPER UNE COLLABORATION AVEC LES SCOLAIRES**

##### Contexte

Une des missions de l'ONF est l'éducation à la forêt. Il serait donc intéressant de faire profiter de la forêt de l'Aigoual aux scolaires.

De plus, un professeur du Vigan a contacté l'ONF dans ce but.

##### Description

- Accompagner des enseignants dans le développement de projets pédagogiques en forêt.

## **6 EXEMPLE SUR UN SITE : CANAYÈRE**

---

L'accès à Canayère se fait par la route départementale 710, puis par une piste forestière traversant des forêts privées avant de rejoindre la forêt domaniale. Cette piste est accessible aux voitures même si elle n'est pas goudronnée. Le site est également accessible à pied par plusieurs itinéraires, dont l'un est présenté dans le topoguide des sentiers de découverte des Causses et du versant ouest de l'Aigoual réalisé par les communes du Parc National. Le parcours fait 6,2 km avec un départ à Trèves.

Afin de mener une étude plus poussée en prenant l'exemple d'un site, je me suis rendue avec le responsable d'unité territoriale et le paysagiste chargé de l'étude paysagère à Canayère. Nous avons parcouru les différentes routes permettant d'accéder au site puis le sentier de découverte. Cela m'a permis de mieux comprendre l'analyse des paysages, le travail de valorisation de ceux-ci et l'identification de leur sensibilité, c'est-à-dire des impacts possibles des actions sylvicoles en termes de perception extérieure. Nous avons aussi pu discuter de l'interprétation possible sur un tel site.

## 6.1 VISION EXTERNE DU SITE

- Routes d'accès à Trèves et au site

### D157

Le long de cette route, on observe une bordure de résineux. Le paysage s'ouvre petit à petit jusqu'à Trèves. Aux environs du village, l'œil est d'abord attiré par les falaises, puis on voit la forêt autour, qui fait une grosse tache verte. Cependant, la route incite à se concentrer sur le trajet, on ne peut pas s'arrêter pour observer le paysage et on n'a pas le temps d'observer le paysage en haut des falaises, dont Canayère. La perception est donc limitée.

### D47



*Figure 12 : Vue du site de Canayère depuis la D47*

Lorsque l'on s'éloigne de Trèves, la route est d'abord bordée de végétation. On assiste ensuite à une transition paysagère : les milieux ouverts apparaissent, avec de grands champs. En première partie, les barres rocheuses attirent d'abord le regard. Il y a des endroits où on peut stationner pour admirer la vue. On voit notamment le site de Canayère, avec la baume St Firmin. On distingue une maison au-dessus de celle-ci. On peut se demander si on souhaite la mettre en évidence ou pas. De ce point de vue, on pourrait enlever entre 20 et 30 arbres en forêt privée pour dégager une vue sur le village.

### D710

La route qui part de Camprieu pour aller vers Trèves peut être découpée en plusieurs tronçons. Sur le premier, l'ambiance est fermée, la route est bordée par des futaies résineuses et résineuses mixtes. On peut observer une fontaine et un petit ruisseau au bord du chemin si l'on scrute le paysage. On arrive ensuite à un tronçon avec une ambiance plus ouverte, les peuplements étant alors plutôt des hêtraies. L'eau reste présente. Par la suite, l'ambiance se referme jusqu'à la fin du troisième tronçon, marqué par un point de vue que l'on pourrait mettre en valeur. Il y aurait la place de mettre une table d'orientation. Un quatrième tronçon avec une ambiance un peu ouverte succède au reste. Un point de vue serait à dégager. Un peuplement de petits chênes cache en effet la vue sur Canayère. Le cinquième tronçon est



plus fermé ; avec des peuplements mélangés de feuillus et résineux. Le sixième et dernier possède une ambiance plus ouverte. La route est bordée par des prés, qu'il faudrait maintenir. Arrivé au col de Rhodes, on a vue sur plusieurs versants.

- **Depuis le village de Trèves**

Le site de Canayère est également visible depuis le village, sur la petite place où se situent les panneaux d'information. On peut observer la forêt, la baume Saint Firmin et une des maisons située au début du sentier.

## 6.2 VISION INTERNE

- **Arrivée à Canayère par le Col des Rhodes, petit sentier à gauche**



*Figure 13 Arrivée à Canayère par le Col des Rhodes, petit sentier à gauche*

Le site est indiqué de façon trop discrète, il faudrait installer une signalétique plus adaptée. L'ambiance forestière quant à elle est très fermée, on ne peut pas apercevoir le site et on n'a aucune vue dégagée.



*Figure 14 : Prairie*

- **Sentier sur la parcelle 296 qui mène à la table d'orientation**

Le long de ce sentier, l'ambiance est méditerranéenne, avec un peuplement de pins et un sous-étage de buis. On observe également des feuillus mélangés. Parmi ceux-ci, certains sont remarquables car très vieux, avec des formes singulières.

On observe la présence d'une prairie, qui constitue un élément de diversité (milieu ouvert, présence d'orchidées). Cependant, aucune action n'est prévue pour l'entretenir et le milieu est en train de se refermer.

L'avantage de prendre le chemin dans ce sens, est d'arriver directement sur le superbe panorama, ce qui provoque plus d'émotions chez le visiteur.



*Figure 15 : Panorama*



*Figure 16 : Panorama*

Pour la sécurité des visiteurs, on pourrait détourner un peu le chemin afin qu'il longe moins la falaise. Il faudrait pour ça couper une tache de buis un peu en arrière du panorama. Il faudrait donc rajouter un support de signalétique directionnelle. On pourrait aussi réfléchir à mettre une barrière, de type fil argenté afin de ne pas accrocher la vue. Un panneau « Attention falaises » pourrait aussi être posé en amont du sentier.



Figure 17 : Départ actuel du sentier



Figure 18 : Milieu ouvert au départ du sentier

Il faut garder les milieux ouverts autour des maisons et gérer la visibilité de celles-ci dans le lointain. On peut par exemple faire en sorte qu'on voit les maisons perchées sur la falaise quand on est à Trèves.

### 6.3 ETAT DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL

Le panneau d'accueil serait à restaurer mais le contenu est très intéressant. En effet, le thème de la géologie et de la préhistoire n'est évoqué nulle part ailleurs sur le massif.

On trouve un peu plus loin une table d'orientation, effacée par le soleil. Cela vaudrait le coup de la remplacer, en intégrant les paysages plus à gauche avec une explication sur les paysages forestiers et agricoles. On pourrait cependant garder les explications géologiques, qu'on ne retrouve sur aucun autre sentier. Il faudrait également plus l'incliner. On pourrait la faire sur un support en pierre, avec une plaque en lave ou avec un matériau qui rappelle l'Aigoual. Les autres panneaux d'information sont plutôt bien conservés.

Les trois tables de pique-nique sont en bon état, bien qu'il manque quelques planches des bancs sur l'une. On pourrait matérialiser les places de parking vers les tables de pique-nique, par exemple avec des demi-rondins, surtout si l'on pense augmenter la fréquentation du site.

La poubelle est régulièrement vidée par l'agent ONF responsable de ce triage.

### 6.4 RÉFLEXION SUR L'INTERPRÉTATION

- **Hameau d'Espruniers**

On pourrait dégager un point de vue sur le hameau en ruines d'Espruniers. Il serait par contre dangereux d'y faire descendre le public.

- **Potentiel complémentaire en termes d'interprétation**

On pourrait jouer sur le fait que le site de Canayère est habité depuis longtemps, avec la présence de l'Homme dans la grotte, l'occupation paysanne jusqu'au milieu du XXème siècle (le hameau d'Espruniers, les restes du moulin et du four à chaux, les champs), la maison forestière, ...

## **6.5 PROJETS SUR LE SITE**

Je me suis également rendue sur ce site avec l'agent ONF responsable du triage correspondant. Celui-ci m'a présenté le sentier de découverte existant et nous avons ensuite discuté du projet de créer une nouvelle boucle sur ce site. Cette idée avait été évoquée par M. Mario Klezczewski dans le cadre du projet de travaux touristiques liés aux Arboretums (2000). Le site de Canayère étant situé en partie sur des sols calcaires, il présente des parties boisées (pineraies, chênaie pubescente) et non boisées (pelouses de replat, rochers, anciennes terrasses) typiques des Causses. On pourrait y planter des essences autochtones à tendance calcicole afin d'enrichir le site et de les faire découvrir au public. Ainsi, on pourrait parler de la « Forêt des Causses », qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur la forêt domaniale. (KLESCZEWSKI, 2000). Nous avons donc effectué la boucle pressentie lors de l'étude et l'agent m'a montré les curiosités qui s'y trouvaient : ruines d'un moulin, arboretum, four à chaux ainsi que les points de vue à dégager.

Enfin, un autre acteur important concernant ce site est le maire de Trèves. En effet, Canayère constitue la principale polarité proche du village. Le maire aimerait indiquer un itinéraire permettant de se rendre à pied de Trèves à Canayère et évitant la partie de piste forestière, moins intéressante pour se balader. Il souhaiterait également que toute l'information soit regroupée à un même endroit dans le village.

## **6.6 PROPOSITIONS**

Afin de mettre en valeur le site de Canayère, plusieurs propositions peuvent donc être faites dans le cadre du schéma d'accueil :

- Mettre en réseau le site de Canayère avec le village de Trèves, en y plaçant un panneau d'information et en balisant la boucle qui part du village pour aller au site (action 1.1).
- Améliorer la signalétique routière : placer un panneau d'indication au début de la piste sur la D710 et matérialiser les places de parking avec des demi-rondins (action 1.2).
- Proposer une interprétation ludique sur le sentier existant et celui à créer, par exemple avec pour fil conducteur la présence d'habitants à Canayère depuis les temps préhistoriques (action 2.2). Une réflexion sur l'offre numérique pourra aussi avoir lieu (action 2.1).
- Créer le sentier proposé par Mario Klezczewski : ouverture du chemin, mise en sécurité, enrichissement en espèces surtout autochtones à tendance calcicole, mise en valeur/sécurité de l'ancien moulin, inventaire par individu et numérotation (KLESCZEWSKI, 2000).

- Mise en valeur paysagère de la route d'accès depuis Camprieu : ouverture de deux points de vue (action 3.1)
- Entretien des panneaux existants (action 3.2) : remplacer la table d'orientation et le panneau d'accueil en début de sentier (cf paragraphe sur l'état des équipements d'accueil)
- Renforcer la sécurité du public en déviant le sentier au niveau du panorama (action 3.2)
- Faire preuve de rigueur lors des exploitations forestières pour ne pas altérer les visions externes et internes du site et laisser les sentiers libres d'accès et en bon état
- Demander un retour des visiteurs, en proposant par exemple une adresse mail sur le panneau d'accueil en début de sentier
- Faire la promotion du site en éditant un livret, peut-être en mettant en lien les différents arboreta ou sentiers de découverte (action 3.3).
- Aménager la maison forestière pour en faire un local d'accueil ou un abri (action 4.1)
- Réfléchir à l'animation du sentier, peut-être dans le cadre du Festival Nature (action 4.2).

## **7 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LIMITES DE MON ETUDE**

---

### **7.1 TAILLE DU TERRITOIRE**

La première difficulté à laquelle j'ai été confrontée est celle de la taille du territoire. Comme dit précédemment, la forêt domaniale de l'Aigoual s'étend sur 16 000 hectares. De plus, il existe une diversité très importante entre les différents secteurs, que ce soit au niveau des paysages, de la géologie, du climat, des essences en place...

Par ailleurs, le fait qu'elle se partage entre deux départements a aussi rendu mon étude compliquée. Celle-ci s'est en effet beaucoup concentrée sur le Gard, pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord de la plus grosse partie de la forêt. Ensuite, je travaillais au sein de l'unité territoriale gardoise, ce qui a forcément orienté mon travail. De plus, l'ONF Lozère avait déjà effectué des campagnes de relevés et n'avait pas besoin que je vienne faire le travail de terrain que j'effectuais dans le Gard. Notre collaboration s'est donc surtout passée par entretiens téléphoniques.

### **7.2 TEMPS POUR LES ENTRETIENS**

Une autre difficulté, inhérente à tout stage de six mois, a été le temps. Je l'ai particulièrement ressenti lors de la phase d'entretiens. En effet, la méthode classique lorsque l'on crée un guide d'entretiens est de le tester pour l'améliorer, ce que je ne pouvais pas vraiment faire. Je l'ai bien sûr corrigé au cours du temps, mais pour pouvoir ensuite comparer les réponses des différents acteurs, il ne pouvait pas être fondamentalement modifié.

De plus, ayant commencé la phase d'entretiens tôt, ma connaissance du territoire et ma compréhension du contexte ont augmenté durant la période consacrée à cette dernière. Mes questions se sont donc précisées et le recul acquis aurait pu me servir pour les premiers entretiens. Ces derniers m'ont par contre permis de bien me renseigner sur le contexte de mon étude.



### **7.3 DONNÉES INCOMPLÈTES SUR LA FRÉQUENTATION**

Une étude de fréquentation sur le massif aurait été utile, notamment pour discuter de la spatialisation de l'accueil du public. J'ai essayé de récolter toutes les données que possédaient les différents acteurs. On m'a notamment fourni les chiffres de visite des offices de tourisme, très intéressants pour avoir une idée du nombre de touristes mais on ne sait pas où ceux-ci se rendent après. Je me suis donc appuyée sur les observations des agents ONF, qui sont les plus aptes à pouvoir qualifier la fréquentation sur leurs triages respectifs. De plus, l'opinion des acteurs interrogés ne représente pas forcément l'opinion des visiteurs, qui ne connaissent pas la région et viennent pour leurs vacances.

### **7.4 GRAND NOMBRE D'ACTEURS**

Une autre difficulté a été le grand nombre d'acteurs présents sur le massif. Il m'a donc fallu essayer de comprendre la vision de chacun et les relations qui existaient entre eux. J'ai trouvé cela très intéressant. Un point très positif est qu'un nombre très important d'acteurs s'impliquent dans ce projet, et que les réunions sont très constructives, chacun ayant envie de faire avancer le travail.



## CONCLUSION

---

L'objectif de mon stage était de réaliser l'état des lieux pour l'accueil du public sur la forêt domaniale de l'Aigoual. L'un des enseignements essentiels est que l'offre d'accueil paraît suffisante aux différents acteurs en termes d'équipements mais qu'elle mérite d'être mieux valorisée. L'entretien doit également être amélioré.

La fonction sociale de cette forêt n'entre pas en concurrence avec les fonctions de production et de protection, contrairement à des massifs forestiers situés en zones péri-urbaines en plaine par exemple. Ceci s'explique par plusieurs raisons. L'une est la taille du massif, qui permet une bonne répartition des sites d'accueil. Ceux-ci ne représentent finalement pas une grande surface par rapport au total de la forêt. Si l'on reprend les termes du schéma d'accueil du public, l'essentiel de cet espace est en effet constitué du « cœur de forêt ». Une autre raison réside dans la gestion forestière pratiquée sur l'Aigoual. Il s'agit en effet d'une sylviculture irrégulière, qui n'altère pas les paysages et semble satisfaire les acteurs et les usagers. Une communication plus importante sur cette gestion serait à ce propos intéressante.

J'ai tenu compte de toutes les remarques que l'on m'avait faites lors des entretiens et pris en considération toutes les études qui avaient déjà été réalisées afin que l'ensemble des acteurs du territoire puisse se retrouver au maximum dans les propositions émises dans ce rapport. Celles-ci doivent maintenant être discutées par le comité de pilotage avant d'être validées. L'étude paysagère réalisée par le bureau d'études de l'ONF viendra compléter ce travail, qui à son tour viendra enrichir le travail de révision de l'aménagement forestier.

Par ailleurs, une étude de fréquentation serait utile pour compléter cette démarche et affiner les propositions.

Il est par ailleurs finalement dommage que le schéma d'accueil fasse en général l'objet d'un document à part, un résumé de l'état des lieux et les propositions ayant je pense leur place dans chaque aménagement forestier concerné par cette problématique.

Au-delà de la labellisation, la démarche « Forêt d'Exception » permet d'instaurer une communication entre les différents acteurs du territoire, qui est innovante et permet de mieux faire connaître la gestion forestière auprès de ces derniers. Je pense que ceci est très important dans les forêts à enjeux multiples comme l'Aigoual et que les compétences développées par « Forêt d'Exception » en termes de concertation devraient aussi servir dans des forêts non candidates au label, comme le font déjà les schémas d'accueil pour ce qui concerne l'accueil du public.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

BASSET (Karine-Larissa). 2010 — *Aux origines du Parc national des Cévennes, des précurseurs à la création (le 2 septembre 1970) des Forêts* — Florac : Parc national des Cévennes — 248p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIGOUAL. 2011 — *Etude touristique prospective à dix ans du massif de l'Aigoual* — 24p.

FESQUET (Frédéric). 2007 — *L'Aigoual forestier, histoire d'une reconquête, 1860-1914* — Le Vigan : L'atelier d'édition - Lieux communs. 204p.

FESQUET (Frédéric). 2010 — *La forêt domaniale de l'Aigoual, de l'objet biologique à l'objet patrimonial : construction d'une identité* — Communication au colloque international « Patrimoine culturel et désirs de territoires : vers quels développements ? », Université de Nîmes, 25-27 février 2010

FRANCES (Roger). 1985 — La forêt domaniale de l'Aigoual. *Forêt méditerranéenne*, t. VII, n°1 — p. 3-26.

GERNIGON (Christèle). 2011 — *Mémento "Méthode pour le schéma d'accueil du public en forêt"* — Paris : Office National des Forêts, Direction de l'environnement et du développement durable — 248p.

KHANNE (Marc). 2007. *Aigoual, la forêt retrouvée*. DVD. Artis, Aubenas.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 1997 — *GUIDE pour l'accueil du public dans les forêts relevant du régime forestier* — Paris : Office National des Forêts — 53p.

MARSAUDON (Valère). 2013 — La forêt du massif de l'Aigoual d'hier à aujourd'hui. *Causses & Cévennes, Revue trimestrielle du Club Cévenol*, 118<sup>e</sup> année, n° 2-2013 — p. 543-546.

MARIOTTI (Claire-Anaïs). 2011 — *Dix-sept sentiers d'interprétation pour comprendre l'Aigoual forestier* — Montpellier : Université Paul Valéry, UFR III — 212p. (Mémoire de Master Valorisation et Médiation des Patrimoine)

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 1999 — Nos grandes forêts, l'Aigoual — *Arborescences*, n° 80 — 21p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 1999 — *Aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual, 3<sup>ème</sup> série, dite du Suquet, 2005 – 2019* — Montpellier : Office National des Forêts — 21p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 2003 — *Aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual, 5<sup>ème</sup> série des Pins, 1997-2016* — Montpellier : Office National des Forêts — 149p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 2005 — *Aménagement de la FD de l'Aigoual, Division Montals, 2006-2020* — Montpellier : Office National des Forêts — 123p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 2006 — *Aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual, Division Georges FABRE, 2005 – 2019* — Montpellier : Office National des Forêts — 171p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 2009 — *Aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual, Division Lingas Cazebonne, 2009-2023* — Montpellier : Office National des Forêts — 181p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 2012 — *Aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual – Division Lingas- St Guiral – Aménagement 2011-2030*— Montpellier : Office National des Forêts — 138p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. 2013 — *Elaboration des aménagements forestiers - Adaption aux enjeux, note de service NDS-13-G-1833* — Paris : Office national des forêts — xp.

PARC NATIONAL DES CEVENNES. 2010. *Eléments d'état des lieux pour l'élaboration de la charte du Parc national des Cévennes*. Florac : Parc national des Cévennes — 116p.

PARC NATIONAL DES CEVENNES. 2010. *Elaboration de la charte du Parc national des Cévennes, Elements d'état des lieux pour les groupes de travail, les données thématiques, tourisme, accès à la nature, publicité*. Florac : Parc national des Cévennes — p. 184-211.

PARC NATIONAL DES CEVENNES. 2013. *Charte*. Florac : Parc national des Cévennes — 200p.

SEON (Jean). 1994. *Rapport sur la fréquentation touristique du Mont Aigoual, été 1994* — 32p.

SEON (Jean). 1999. *Première tentative de quantification de la fréquentation touristique annuelle du massif de l'Aigoual* — Rapport sur les comptages routiers 1997/98 — 25p.

SEON (Jean). 2013 — La biodiversité de l'Aigoual, un siècle et demi après le début du reboisement. *Causse & Cévennes, Revue trimestrielle du Club Cévenol*, 118<sup>e</sup> année, n° 2-2013 — p. 543-546.

#### Documents en ligne

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE LANGUEDOC-ROUSSILLON. 2001 — *Forêts privées des Hautes-Cévennes, orientations de gestion, orientations régionales de production tome 2* — 30p.

[http://www.crfp-lr.com/telechargement/SRGS\\_IFN/Hautes-Cevennes.pdf](http://www.crfp-lr.com/telechargement/SRGS_IFN/Hautes-Cevennes.pdf)

BIGOT (Régis), CROUTTE (Patricia) et DAUDEY (Emilie). 2013 — *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française* — 288p.

[http://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/rapport-CREDOC\\_2013-dec2013.pdf](http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-CREDOC_2013-dec2013.pdf)

#### Site internet

Legifrance, service public de la diffusion du droit, Code forestier :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=EF55A40A7CD9ED55601B33E4AFC6486C.tp djo07v\\_3?idSectionTA=LEGISCTA000006099185&cidTexte=LEGITEXT000006071514&dateTexte=20080505](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=EF55A40A7CD9ED55601B33E4AFC6486C.tp djo07v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006099185&cidTexte=LEGITEXT000006071514&dateTexte=20080505)

Consulté le 14 septembre 2014

ONF, présentation du label Forêt d'Exception :

[http://www.onf.fr/gestion\\_durable/++oid++168d/@@display\\_media.html](http://www.onf.fr/gestion_durable/++oid++168d/@@display_media.html)

Consulté le 14 septembre 2014

Musée du désert, Histoire des camisards

<http://www.museedudesert.com/article5673.html>

Consulté le 14 septembre 2014

## **PERSONNES CONTACTÉES**

---

### **Elus**

#### **Communauté de Communes Causse-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires**

Martin Delord, président

Contact : martindelord@gmail.com / 06 86 08 20 67

Anton Smirnoff, chargé de mission Pôle Nature aux 4 saisons

Contact : 04.67.82.73.79 / a.smirnoff@causses-aigoual-cevennes.org

#### **Communauté de Communes de la Vallée de la Jonte**

Denis Bertrand, président

Contact : denis.remy.bertrand@free.fr / 06 73 38 06 86

#### **Mairie de Dourbies**

M. Petit, maire

Contact : mairiededourbies@orange.fr / 04 67 82 72 46

#### **Mairie de Mandagout**

Francine ARBUS, maire

Isabelle BAILLY-CAMPREDON, élue

Nathalie BOISSON, élue

Sylvie VOLPILIERE, élue

Contact : mairie.mandagout@wanadoo.fr / 04 67 81 13 83

#### **Mairie de Meyrueis**

Jean-Charles COMMANDRE, maire

M. Jeanjean, adjoint

M. Robert, adjoint

Contact : jean-charles.commandre@wanadoo.fr / 04 66 45 62 64 / 06 72 69 04 14

#### **Mairie de Saint Sauveur-Camprieu**

André BOUDES, maire

M. Laurent, responsable travaux, eau, urbanisme

Contact : mairiestsauveur.camprieu@orange.fr / 04 67 82 29 15

#### **Mairie de Trèves**

Régis Valgalier, maire

Contact : mairie.treves@wanadoo.fr / 04 67 82 72 90

#### **Mairie de Valleraugue**

Thomas Vidal, maire

Contact : valleraugue.mairie@wanadoo.fr / 04 67 81 79 60

#### **Mairie du Vigan**

Pierre Muller, adjoint-service environnement

Contact : pierre.muller@levigan.fr / 06 81 13 22 67

### **Conseils généraux**

#### **Conseil Général du Gard**

Françoise Lacanal, Coordonnatrice de territoire

DATH – Direction  
Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat  
Contact : francoise.lacanal@gard.fr / 04 66 76 52 92

Frédéric DELHOUME, Chargé de mission P.D.I.P.R./P.D.E.S.I  
DEEAR - Environnement  
Direction eau, environnement et aménagement rural  
Contact : frederic.delhoume@gard.fr / 06 07 58 61 46

**Comité Départemental Olympique et Sportif (Gard)**  
Fabien POINCLOUX  
Contact : poincloux.cdrp30@orange.fr / 06 30 05 52 25

**Conseil Général de la Lozère**  
Entretien avec Catherine Cazals, Chef de service  
Direction Eau, Agriculture, Environnement  
Service Agriculture & Environnement  
Contact : 04 66 49 66 37 / ccazals@lozere.fr

### **Parc national des Cévennes**

Brigitte Chapelle, technicienne accueil du Public  
Contact : en-chapelle@cevennes-parcnational.fr / +33 (0)4 66 49 53 66

Bruno Daversin, chargé de mission tourisme durable  
Contact : bruno.daversin@cevennes-parcnational.fr / +33 (0)4 66 49 53 06

Jean SEON, technicien Forêt  
Contact : jean.seon@cevennes-parcnational.fr / 04 67 81 20 06

Jessica RAMIERE, technicienne accueil et sensibilisation  
Contact : jessica.ramiere@cevennes-parcnational.fr / 04 67 81 20 06

Eddie BALAYE, chargé de mission valorisation des patrimoines  
Contact : eddie.balaye@cevennes-parcnational.fr / +33 (0)4 66 49 53 17

### **Offices de tourisme**

**Office de tourisme de la Seyrre**  
Maud Hubidos, ancienne directrice  
Equipe d'accueil  
Contact : mhubidos@causses-aigoual-cevennes.org / 06 20 72 63 66 / 04 67 82 64 67

**Office du tourisme de Meyrueis**  
Pierre Giraud, directeur  
Contact : 06 08 23 05 66 / pierregiraud48@gmail.com

**Office de tourisme du Vigan**  
Delphine Di Maio, directrice  
Lucie Telera, hôtesse d'accueil  
Contact : [d.dimaio@cc-paysviganais.fr](mailto:d.dimaio@cc-paysviganais.fr) / 04 99 92 21 42 / 04 67 81 01 72

## **Associations**

### **Club de Randonnée REVE et Office de tourisme de Valleraugue**

Michel Monnot, baliseur  
michel.monnot@wanadoo.fr  
Contact : 04 67 42 70 30 / 06 75 51 28 16

### **Véloclub**

Laurent Vlieghe, secrétaire  
Contact : secretaire@veloaignoualviganais.com

### **Association des amis de l'Aigoual, du Bougès et du Mont Lozère**

Etienne METGE, vice-président  
Contact : +33 (0)4 66 45 61 05

### **Associations présence Charles Flahault**

Marie-France Flahault  
Contact : mariefranceflahault@orange.fr / 06 45 00 10 06 / 04 67 81 26 05

### **Camprieu Découverte**

Jean-Luc Ordronneau  
Contact : camprieudecouverte@gmail.com / 04 67 16 72 33

## **Divers**

### **Musée Cévenol**

Estelle Bougette  
Contact : service.musee-cevenol@levigan.fr / 04 67 81 06 86

### **Fédération départementale des chasseurs du Gard**

Nicolas Pages, chasseur  
Contact : pages@fdc30.fr

### **Groupement de Développement Forestier**

Jean-François DROMEL, président  
Contact : jean-francois.dromel@orange.fr / 06 87 22 07 95

### **Cigale Aventure**

Marti Castellano  
Contact : 09 80 36 37 84 / contact@cigaleaventure.com

### **Entente interdépartementale des Causses et Cévennes**

Sandrine Lagloire, directrice  
Contact : slagloire.caussescevennes@orange.fr / 06 48 63 02 56

## **Office national des forêts**

### **Unité territoriale Aigoual-Gard**

Didier Fraty, agent patrimonial  
Contact : didier.fraty@onf.fr / 04 99 92 57 93



Gilles Guardia, aménagiste  
Contact : gilles.guardia@onf.fr / 04 67 81 00 83

Romain Guntz, agent patrimonial  
Contact : romain.guntz@onf.fr / 04 67 82 70 43

André Lacroix, agent patrimonial à la retraite  
Contact : 04 67 82 09 37

Irène Lebeau, adjointe  
Contact : irene.lebeau@onf.fr / 04 67 82 70 43

Jean-Denis Louyriac, agent patrimonial  
Contact : jean-denis.louyriac@onf.fr / 04 99 92 57 93

Valère Marsaudon, responsable de l'unité territoriale Aigoual (Gard)  
Contact : valere.marsaudon@onf.fr / 04 67 81 00 83

Max Michel, agent patrimonial  
Contact : max.michel@onf.fr / 04 67 81 00 83

Francis Milhau, agent patrimonial  
Contact : francis.milhau@onf.fr / 04 67 82 70 43

Guy Monzo, agent patrimonial  
Contact : [guy.monzo@onf.fr](mailto:guy.monzo@onf.fr) / 04 99 92 57 93

Bernard Pierkot, agent patrimonial  
Contact : bernard.pierkot@onf.fr / 04 67 81 73 08

## **Lozère**

Sylvie Castagnio, responsable accueil du public, Agence de Lozère  
Contact : sylvie.castagnio@onf.fr / 04 66 45 30 54

Suzy Madelaine, responsable du service forêt, Agence de Lozère  
Contact : [suzy.madelaine@onf.fr](mailto:suzy.madelaine@onf.fr) / 04 66 65 78 86

## **Paris**

Christele Gernigon-Cocquebert, chargée de mission politique du paysage, département développement durable  
Contact : christele.gernigon@onf.fr / 01 40 19 79 74

Anne-Marie Granet, chargée de mission accueil du public et patrimoine historique et culturel  
Contact : anne-marie.granet@of.fr / 01 60 74 92 16

## **Perpignan**

Fabien Chelles, chef de projet paysage, sites milieux naturels UP 11/66  
Contact : fabien.chelles@onf.fr / 04 68 35 77 23

## LISTES DES ANNEXES

---

Annexe 1 : Carte des périmètres de protection 1 : zone UNESCO, zone cœur du Parc National des Cévennes

Annexe 2 : Carte des périmètres de protection 2 : sites Natura 2000

Annexe 3 : Carte des périmètres de protection 3 : sites classés, sites inscrits, zones de quiétude rapaces

Annexe 4 : Charte nationale Forêt d'Exception

Annexe 5 : Protocole d'accord *Aigoual, Forêt d'Exception*

Annexe 6 : Guide d'entretien pour les offices de tourisme

Annexe 7 : Carte des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual

Annexe 8 : Carte des données sur le paysage en forêt domaniale de l'Aigoual

Annexe 9 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 1

Annexe 10 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 2

Annexe 11 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 3

Annexe 12 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 4

Annexe 13 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 5

Annexe 14 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 6

Annexe 15 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 7

Annexe 16 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 8

Annexe 17 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 9

Annexe 18 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 10

Annexe 19 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 11

Annexe 20 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 12

Annexe 21 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 13

Annexe 22 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 14

Annexe 23 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 15

Annexe 24 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 16

Annexe 25 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 17

Annexe 26 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 18

Annexe 27 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 19

Annexe 28 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 20

Annexe 29 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 21

Annexe 30 : Accueil du public en forêt domaniale de l'Aigoual : secteur 22

Annexe 31 : Présentation lors de la réunion du 13 juin

Annexe 32 : Compte-rendu de la réunion du 13 juin

Annexe 33 : Présentation lors de la réunion du 31 juillet

Annexe 34 : Compte-rendu de la réunion du 31 juillet